

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

COMPTE RENDU INTEGRAL — 49^e SEANCE

2^e Séance du Jeudi 4 Novembre 1965.

SOMMAIRE

1. — V^e Plan. — Suite de la discussion d'urgence d'un projet de loi (p. 1445).

Discussion générale (suite) : MM. Abelin, Debré, Mondon, Montalat, Maurice Faure, Pompidou, Premier ministre ; Waldeck Rochet, Pflimlin, Guillermin, Montagne.

Renvoi de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 4468).

PRESIDENCE DE Mme JACQUELINE THOME-PATENOTRE, vice-présidente.

La séance est ouverte à quinze heures.

Mme la présidente. La séance est ouverte.

— 1 —

V^e PLAN

Suite de la discussion d'urgence d'un projet de loi.

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi portant approbation du Plan de développement économique et social n^{os} 1617, 1638, 1637, 1644).

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement, 1 heure 30 minutes ;

Commissions, 1 heure 30 minutes ;

Groupe de l'U. N. R.-U. D. T., 6 heures 55 minutes ;

Groupe socialiste, 2 heures 20 minutes ;

Groupe du centre démocratique, 55 minutes ;

Groupe communiste, 1 heure 15 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique, 1 heure 15 minutes ;

Groupe des républicains indépendants, 1 heure 10 minutes ;

Isolés, 25 minutes.

Ce matin, l'Assemblée a continué la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Abelin.

M. Pierre Abelin. Mesdames, messieurs, nous discutons sérieusement du V^e Plan de développement économique et social — et chacun sait que c'est un sujet d'une importance capitale — en utilisant des données qui sont malheureusement trop incertaines pour être considérées comme sérieuses.

Mon propos n'est pas de mettre en cause la valeur du document établi par M. Massé et par son équipe. Leur travail est très méritoire. Les explications complémentaires qui ont été fournies hier sont d'un grand intérêt. Aucun expert n'aurait pu, dans les conditions où ils ont été conduits à travailler, obtenir un meilleur résultat.

Nos appréhensions, nos réserves, nos critiques portent essentiellement sur deux catégories de problèmes.

La première difficulté tient à l'insuffisance de nos ressources par rapport aux objectifs fixés.

La seconde a trait à l'incertitude d'une hypothèse de base — je fais confiance à M. Maurice Faure pour traiter à fond ce sujet : poursuite de la Communauté économique européenne et de la politique agricole commune.

La première difficulté a bien été mise en valeur par le Conseil économique et social. Nous relevons, dans l'avis publié par cette assemblée, plusieurs considérations qui, en apparence, sont quelque peu contradictoires.

C'est ainsi que le Conseil économique et social souligne les lacunes du contenu social du Plan et l'insuffisance des constructions à caractère social. Dans le même temps, il indique la relative faiblesse des investissements productifs. Cette assemblée insiste sur la modicité des crédits affectés à l'éducation nationale et aux équipements sanitaires et sociaux. Elle déclare insuffisantes les actions entreprises en faveur de l'expansion économique régionale. Elle déplore que des mesures hardies ne soient pas prises afin de soutenir le taux d'expansion qui a été prévu. Enfin, elle redoute une hausse des prix supérieure à celle qui a été envisagée.

Ainsi les objectifs et plus encore les prévisions qui nous sont indiqués par le Gouvernement ne seraient pas atteints, alors que la montée des prix provoquerait, à terme, un déséquilibre de nos échanges commerciaux, avec toutes les conséquences que cela aurait sur le pays.

Ces perspectives, tracées par une assemblée qui groupe les forces vives de la nation et que le pouvoir, dans sa terminologie usuelle, oppose aux assemblées politiques, ne sont pas très réconfortantes.

Dans la déclaration qu'il a faite hier à cette tribune, M. le Premier ministre suspecte le Conseil économique et social de n'avoir su ni établir les choix nécessaires, ni accepter les sacrifices et les renoncements qui découlaient de ces choix. Les résultats à attendre seraient une croissance économique en progrès et une limitation de la hausse des prix. Ce n'est plus le Conseil économique et social qui parle, c'est le Gouvernement.

Je demande donc à M. le ministre des finances, qui représente ici le Gouvernement s'il considère que l'objectif qui est ainsi énoncé — et que M. Louis Vallon traitait hier d'une plume légère mais un peu acerbe, puisqu'il déclarait que notre pays serait le seul au monde où l'on réussirait à accroître fortement et rapidement le taux d'expansion tout en limitant la hausse des prix — je lui demande, dis-je, dans la mesure où les avis exprimés par le Conseil économique et social manquent de consistance à certains égards, si les conclusions auxquelles aboutit le Gouvernement sont plus exactes et plus valables.

Il nous faut bien reconnaître qu'en dépit d'une conjoncture particulièrement favorable, en dépit aussi d'une dévaluation monétaire bien réussie en 1958 — nous l'avons dit souvent

à cette tribune — et malgré une immigration d'un caractère exceptionnel, nous n'avons pas réussi, au cours de sept années d'un gouvernement réputé stable — ce ne sont pas toujours les mêmes ministres des finances qui ont siégé sur ces bancs, mais le Gouvernement, dans son ensemble, a été stable — à obtenir une expansion économique continue, sur la base d'une relative stabilité des prix.

J'imagine que, sur ce point, nous sommes tous d'accord entre nous.

Dans ces conditions, où est la faille ?

Des objectifs qui paraissent valables, des calculs minutieusement établis, qui se déroulent avec une logique tout à fait rationnelle, des résultats qui ne sont pas conformes aux prévisions.

Il faut bien expliquer les causes de cette déconvenue, et nous ne mettons en cause ni la compétence des membres du commissariat général du Plan ni même celle des ministres qui prennent la responsabilité de cette affaire.

Il faut bien constater que l'accroissement en valeur absolue des dépenses improductives, les crédits destinés à soutenir une politique de prestige ou de grandeur — on ne sait jamais très bien quel terme il convient d'employer — l'ampleur de l'aide accordée encore maintenant à l'Algérie, les obstacles accumulés à l'importation des capitaux qui veulent s'investir, et plus encore les retards pris dans l'établissement d'une politique commune européenne empêchent cette expansion soutenue qui est si ardemment recherchée, l'accroissement de la rentabilité de notre appareil productif et aussi l'amélioration du niveau de vie des travailleurs, notamment de ceux qui sont chargés de famille et qui supportent, de ce fait, des dépenses d'un montant plus lourd.

Ces constatations d'une parfaite évidence, ce n'est pas au commissariat général du Plan de les formuler.

Il y a donc des lacunes dans la présentation des textes qui nous sont soumis et il nous appartient, de cette tribune, de jouer le rôle de Cassandre, tâche qui, de toute évidence, est quelque peu ingrate et ne plaît pas à tous.

M. Louis Vallon, rapporteur général. La guerre de Troie n'aura pas lieu !

M. Pierre Abelin. En fait, les auteurs du Plan se voient imposer par le Gouvernement des hypothèques telles que leur liberté de manœuvre en est singulièrement amoindrie.

C'est ainsi que, faute d'épargne suffisante pour financer les investissements internes, ils sont conduits à revenir sur certaines hypothèses ou conclusions provisoires du V^e Plan, notamment à faire porter des sacrifices sur les revenus agricoles et sur les équipements scolaires, ce qui n'empêche pas le Gouvernement d'affecter une partie substantielle de cette épargne à une aide monétaire à l'étranger, à un concours important à certains pays qui, parfois, ne nous sont pas reconnaissants, et à chercher à promouvoir une politique d'exportation des capitaux.

S'agissant de l'aide monétaire, le pouvoir élève des protestations vigoureuses à l'encontre de pratiques qui, de toute évidence, favorisent les investissements américains et britanniques, et M. Vallon s'est fait très souvent l'écho de ces pratiques domageables, en les condamnant.

M. André Fanton. A juste titre !

M. Pierre Abelin. Mais le pouvoir se place dans une situation diplomatique telle que nos arguments, même quand ils sont fondés, lorsqu'ils sont partiellement justes, ne sont pas soutenus par ceux qui devraient normalement les appuyer. Je veux parler, en particulier, de certains de nos partenaires de la Communauté économique européenne.

Jusqu'à présent, j'ai raisonné en termes globaux. Mais que dire de l'expansion régionale, dont on se vante à longueur d'années ?

Je n'oublie pas que M. le Premier ministre a énuméré hier tous les organismes qui avaient été créés pour la faciliter.

Mais la politique vigoureuse d'aménagement du territoire qui nous a été annoncée, nous n'en voyons pas maintenant les effets.

Je vais décerner un éloge à M. Michel Debré, que je vois à son banc.

En 1960 et en 1961, cette politique avait été amorcée.

M. Michel Debré. Elle a profité à Châtellerault !

M. Pierre Abelin. Certes, et je vous en remercie ! (Sourires.)

Je rends hommage à celui qui, représentant un département voisin, avait su se rendre compte, et parfaitement, des difficultés des régions de l'Ouest.

Mais je dois dire que, depuis cette époque où je m'étais réjoui de l'amorce de cette politique, nous n'avons plus les mêmes espoirs et que nous ne constatons plus les mêmes évolutions.

M. Palewski a fait remarquer hier — chacun à sa part — que le pourcentage des investissements publics destinés à être mis en œuvre par les collectivités locales paraissait subir une réduction progressive. Il a demandé si les parts de financement antérieurement constatées — deux tiers par l'Etat, un tiers par les collectivités locales — allaient être remises en cause et si on allait enregistrer une nouvelle répartition qui serait moitié-moitié.

Je reprends à mon compte cette question posée par le président de la commission des finances. J'espère que, puisqu'elle émane d'un membre éminent de la majorité, il lui sera répondu. Sinon, il serait bien décourageant de siéger sur les bancs de la majorité ! (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

M. André Fanton. Ne vous inquiétez pas, nous y sommes très bien !

M. Pierre Abelin. Par ailleurs, on note que le ralentissement des investissements privés pèse lourdement sur l'expansion régionale. Nous en sommes tous bien d'accord.

Enfin on constate — et tous les députés provinciaux seront de mon avis — que le flou des prévisions portant sur la province, par opposition au schéma directeur dont est dotée la région parisienne, pose aussi à ses élus, à ses représentants, à ses animateurs, un problème très préoccupant.

Et M. Palewski rappelait hier à juste titre que les collectivités locales effectuent les deux tiers des investissements publics nécessaires à l'expansion nationale. Si les inégalités sociales s'accroissent, comme le faisait remarquer, dans un récent rapport, M. Louis Vallon, les disparités entre les régions s'accroissent également.

Et puisqu'il est question de l'action des commissions de développement économique régional, je dirai qu'elles ont généralement beaucoup insisté, dans leurs recommandations, sur le fait que la migration des éléments jeunes en âge de travailler risque de s'accroître considérablement au cours des années du V^e Plan. Après, il sera trop tard et l'on ne retrouvera sans doute pas pareille conjoncture démographique avant 1990 dans la plupart des régions françaises à forte natalité et à faible développement économique.

Nous comprenons les difficultés rencontrées par le Gouvernement et, à vrai dire, nous les avions prévues sans joie de notre part et sans gratitude de la sienne. Après les bonnes années — vous voyez que j'y reviens — de 1960 et de 1961 et l'euphorie malsaine qui s'est développée en 1963, la nécessité dans laquelle le Gouvernement s'est trouvé d'appliquer un plan de stabilisation crée de nouvelles distorsions et des discordances accrues apparaissent entre le court terme, qui est l'action gouvernementale quotidienne, et le moyen terme, qui est du domaine de l'action du commissariat du Plan.

En particulier, le souci très légitime de revenir à une structure concrète des prix ne peut se concilier avec le maintien de leur blocage. De même la volonté affichée d'animer à nouveau le marché financier n'est guère compatible — et M. le ministre des finances m'excusera de le dire — avec l'émission d'un emprunt d'Etat dont le produit sera redistribué à des sociétés selon des critères qui s'écartent beaucoup de la sage orthodoxie financière dont vous vous parez très volontiers.

Je ne veux pas ici évoquer les mânes d'un grand ancien, M. Raymond Poincaré. L'accroissement de notre potentiel industriel, le regroupement des entreprises, ne sont guère favorisés par le saupoudrage de dégrèvements fiscaux pratiqués depuis plusieurs mois. Les prévisions du Plan ne sauraient être satisfaites par ce qu'on est convenu d'appeler des demi-mesures. M. Louis Vallon a employé l'expression de « demi-volontés » dans son style imagé.

L'exemple de pays étrangers montre qu'une détente fiscale appliquée sur des points précis du circuit économique, en particulier sur l'amortissement, l'épargne-logement, aurait un effet d'entraînement beaucoup plus net.

Les chiffres — il faut bien en citer, sans pour autant en abuser — démontrent d'ailleurs dans leur éloquentté sécheresse l'insuffisance des résultats obtenus. Le taux d'accroissement des investissements, qui s'élevait à 14,7 p. 100 en 1961 par rapport à l'année précédente, n'a cessé de décroître, pour se situer en 1964 à 3,6 p. 100.

L'Allemagne fédérale réalise à elle seule 42 p. 100 des investissements productifs du Marché commun, tandis que la France n'en effectue que 20 p. 100.

Dans le secteur de pointe que constitue l'industrie électrique et électronique, l'investissement, après avoir été substantiel, a marqué un net recul, puisque son taux d'accroissement annuel, qui était de 23 p. 100 en 1961 et de 14 p. 100 en 1963, s'est changé en un taux de décroissement de 10 p. 100 en 1964.

Dans ces conditions, mesdames, messieurs, on comprend que les salariés soient déçus par les perspectives du V^e Plan, qu'il s'agisse du rattrapage insuffisant du salaire minimum interprofessionnel garanti ou de celui — également insuffisant — des prestations familiales, qu'il s'agisse encore — mais sur ce point je suis moins sûr du bien-fondé de certaines de leurs thèses et je l'indique en toute sincérité — de la réduction envisagée du temps de travail.

La deuxième incertitude tient — je l'ai déjà signalé — à l'évolution de la Communauté économique européenne. Je serai sur ce point très bref. Toute la propagande officielle tend à prouver que le Marché commun n'est pas une panacée et qu'il faut se garder, en ce qui concerne notamment l'agriculture, d'exagérer l'importance de quelques modifications.

Or nous sommes inquiets, sincèrement inquiets, parce que, dans d'autres circonstances, nous avons déjà enregistré de telles annonces discrètes — suivies, avec un certain recul parfois, d'informations un peu plus précises — qui tendent à montrer que le Gouvernement accepterait des solutions qu'il déclare en fait irréalisables ou qui n'ont pas, en tout cas, son agrément.

Eh bien, si le Marché commun n'est pas une panacée, si les quelques modifications touchant l'agriculture qui résulteraient de la rupture du traité de Rome ne sont pas bien importantes, il faut répéter dans tout le pays et à cette tribune, comme des orateurs éminents l'ont fait ce matin, notamment le président Pleven, que les exportations françaises dans le Marché commun ont augmenté depuis 1958, date de sa mise en vigueur, de 263 p. 100 pour les produits agricoles et de 195 p. 100 pour les produits industriels; qu'en 1963 la France a vendu dans les pays de la Communauté le quart de ses céréales exportées; que le Marché commun a permis de placer 43 p. 100 des exportations agricoles françaises; que notre pourcentage de couverture des exportations agricoles par rapport aux importations était encore de 181 p. 100 en 1964.

Pour apprécier ces résultats je n'oublie pas les bons effets d'une conjoncture heureuse et — je l'ai déjà indiqué — la valeur des mesures d'assainissement monétaire et financier prises en 1958. Mais la cause majeure de l'expansion française a été, quoi qu'en disent parfois les porte-parole du pouvoir, la création du Marché commun européen, ce Marché commun que la V^e République a trouvé dans son berceau, avec les effets heureux de la concurrence et aussi les conséquences bénéfiques des investissements pendant les années qui ont suivi immédiatement la dévaluation du franc.

Certes, la balance commerciale de la France à l'égard des pays de la Communauté s'est détériorée depuis 1963 et cette évolution s'explique notamment par le ralentissement de nos investissements auquel j'ai déjà fait référence.

Dès 1962 la France venait en dernière position au sein de la Communauté européenne en ce qui concerne la formation brute de capital fixe. De notables différences ont été constatées entre les objectifs et les réalisations du IV^e Plan sur ce point : en 1965, objectif 128,2; réalisation, 123,8.

On note aussi une insuffisance persistante de la recherche et chacun connaît les déséquilibres des échanges extérieurs de nos grandes industries.

On constate enfin, comme l'a fait M. le rapporteur général de la commission des finances, l'insuffisante concentration, aux différents stades, des entreprises françaises. Dans ces conditions, plusieurs tâches nous attendent. Nous ne différons pas sur le diagnostic et sur les objectifs : transformation des structures — je fais référence à de bons auteurs — animation régionale, relance des investissements, développement de la recherche. Mais nous ne sommes plus d'accord sur les méthodes.

Pour nous, l'expérience prouve que, dans un cadre national, nous ne pouvons agir assez vite et assez fort. Le V^e Plan — je n'attends pas de démenti sur ce point — aurait dû, pour être pleinement efficace, s'insérer dans un programme de développement économique européen, ce qui impliquait de la part de la France et aussi de certains de ses partenaires — mais c'est nous qui, dans le passé, avons pris les initiatives les plus positives — une politique européenne beaucoup plus active et beaucoup plus continue. La mise en œuvre de mesures de croissance commune est la seule politique efficace à l'égard des investissements américains qui ne représentent encore maintenant que 3 p. 100 de l'investissement productif en Europe, sauf erreur de ma part.

En ce qui concerne l'agriculture, M. Deleau observait au Conseil économique et social que les producteurs agricoles avaient déjà fait un effort sérieux pour s'adapter au cadre nou-

veau qui leur avait été tracé : reconstruction ou restructuration des exploitations agricoles, action des S. A. F. E. R., création de groupements de producteurs, réduction de la population active employée dans l'agriculture.

Offrira-t-on à l'agriculture un cadre nouveau sous la forme d'une zone de libre-échange ? A-t-on mesuré le sacrifice extrêmement important que cette nouvelle attitude comporterait pour l'agriculture et le poids qu'elle représenterait pour l'Etat ?

Chacun sait que la politique l'emporte dorénavant sur l'économique et sur le social. La rupture des pourparlers du 30 juin, la dernière conférence de presse du chef de l'Etat, la dramatisation des événements préalables aux élections présidentielles... (Exclamations sur les bancs du groupe de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. André Fanton. C'est vous qui dramatisez !

M. Pierre Abelin. ... et dont nous connaissons peut-être ce soir à vingt heures l'un des sommets, l'emportent sur tout le reste.

Le V^e Plan est en porte-à-faux avant même d'avoir été appliqué. En tout état de cause il est évident que l'avenir est insuffisamment préparé, notamment et surtout dans le cadre européen.

Est-ce là créer les conditions de la grandeur et de l'indépendance nationales, les mots clés que l'on enseigne à notre peuple depuis quelques années ? (Exclamations sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. André Fanton. Avant, vous ne les enseigniez pas.

M. Pierre Abelin. La conception et l'exécution du V^e Plan sont intimement liées au succès d'une politique européenne commune.

Notre politique à nous — faut-il le dire — est celle qui est symbolisée par une personnalité non politique, un des plus authentiques grands hommes de cette époque et l'un de ceux qui sont le moins consultés, je veux parler de M. Jean Monnet. Auteur du premier plan d'équipement français, il est aussi l'un des plus efficaces promoteurs de l'Europe.

Théoriquement, le document qui nous est soumis dans les conditions que nous connaissons est un bon travail. C'est le cadre politique dans lequel il s'insère qui est sujet à de graves critiques.

Dans ces conditions le taux d'expansion de 5 p. 100, si nous l'obtenons, sera un résultat inespéré. N'attendez pas de nous des surenchères sur ce point capital. Le débat doit conserver toute sa tenue. Nous n'utiliserons pas des arguments faciles (Exclamations sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.) ; mais si nous sommes inquiets, ce n'est pas parce que nous appartenons à l'opposition, c'est parce que notre conviction est à la fois profonde et sincère. (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)

L'avenir nous départagera, non pas un avenir à long terme, mais celui qui est exprimé dans le V^e Plan d'équipement.

Permettez-moi de vous dire que nous avons bonne conscience.

M. André Fanton. Comme toujours.

M. Pierre Abelin. Je souhaite qu'il en soit de même pour tous. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Michel Debré. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. Michel Debré. Mes chers collègues, il y a quelques années, on disait volontiers des hommes politiques français qu'ils consacraient la plus grande part de leurs discussions à opiner sur la Constitution ou sur les lois électorales. On ne peut plus le dire. Désormais, c'est sans doute le Plan qui occupe le plus clair de nos discussions.

C'est là un double progrès.

Cela signifie d'abord que nos institutions sont probablement meilleures; ensuite, que nous tous — et derrière nous une très grande part de l'opinion — nous avons compris que les problèmes d'équipement et de rendement étaient essentiels pour l'avenir économique et social de la nation française. Dès lors — et à juste titre — le Plan est devenu une institution de la démocratie.

Il est vrai que nombre d'entre nous ont entendu, au cours des jours qui viennent de s'écouler, des propos selon lesquels ce Plan n'aurait pas été étudié et ne serait pas approuvé suivant les méthodes de la démocratie.

A ce sujet, permettez-moi d'évoquer les souvenirs des plans antérieurs, pour montrer le progrès réalisé.

J'ai assisté à la préparation du I^{er} Plan qui, par la force des choses, n'a été discuté par aucune assemblée. Plus tard, au cours de son application, les crédits nécessaires ont été soumis au Parlement. J'ai participé, comme parlementaire,

à la discussion du II^e Plan qui a été présenté aux Assemblées certes, mais deux ans après sa mise en vigueur et dans des conditions qui ne permettaient qu'un débat académique. J'ai reçu, comme Premier ministre, un III^e Plan, mis en lambeaux par l'instabilité monétaire et l'inflation; il a fallu élaborer un III^e Plan intérimaire, dans des conditions qui ne permettaient guère de discussions. Toutefois, des projets de lois de programmes, au cours des années 1959 et 1960, ont permis sur d'importants secteurs particuliers d'engager une discussion des prévisions établies par ce III^e Plan intérimaire. Le IV^e Plan, malgré les circonstances politiques défavorables, a été discuté et a fait l'objet de débats approfondis notamment au sein du Conseil économique et social et au sein du Conseil supérieur du plan. Il a été approuvé par les Assemblées, à peine était-il mis en vigueur.

Quand on compare ces pratiques anciennes à la procédure qui a été suivie pour l'établissement du projet du V^e Plan, on s'aperçoit davantage du progrès démocratique considérable qui a été accompli. Toute liberté de discussion, toute liberté de proposition ont été laissées pendant des mois à quiconque, dans les régions ou dans les professions, souhaitait orienter les options du Plan. Un débat préalable s'est instauré ici il y a un an; que certains pensent encore que le Plan n'aura pas été élaboré d'une manière démocratique prouve qu'ils n'ont pas conscience de ce que représente l'acte politique qu'est l'approbation du Plan.

Quand, dans certaines régions, des documents, des revues, marquent de la hargne à l'égard des équipements qui sont donnés à d'autres, quand des organes presque officiels se plaignent que telle région a été sacrifiée à la « Ruhr parisienne », quand, dans des congrès professionnels, sont proférées des menaces, des mises en demeure, on doit conclure que rares sont ceux qui considèrent que l'intérêt national, dont le Plan est l'expression, n'est pas la somme d'intérêts régionaux ou d'intérêts professionnels, mais qu'il exprime une volonté politique, qui les englobe mais les domine. C'est cette volonté politique que le Parlement doit marquer après le Gouvernement, et il doit la marquer en considérant bien que, si les métiers et les régions sont le tissu dont est fait le Plan, c'est une conception de l'intérêt supérieur du pays qui inspire à la fois les choix et notre résolution d'appliquer ce Plan.

Nous arrivons, mes chers collègues, à la décision : remettre en cause les choix est hors de question.

Sans doute pouvons-nous avoir des préférences. Nous pouvons regretter que telle ou telle disposition ne figure pas dans le Plan ou, au contraire, déplorer que telle autre s'y trouve. Il reste qu'il faut maintenant se décider. Des changements pourront être envisagés, des précisions nous être apportées. En raison du fait que ce Plan est prévu pour cinq ans, il est possible, il est même probable que, au cours de cette longue durée, nous devrons approuver un plan intermédiaire qui, par la force des choses, adaptera ou rectifiera certains choix. Nous devons voter — du moins je le souhaite — pour préciser la portée de certains investissements et équipements, des lois-programmes qui permettront au Gouvernement et au Parlement de prendre ensemble des décisions fort utiles pour une bonne politique d'investissements. Comme je le crois et comme M. le commissaire général du Plan y a fait allusion hier, nous pourrions débattre utilement de la politique des revenus lorsque ce Plan sera en application. Présentement, le Gouvernement, après un dialogue de plus d'une année, a fait ses choix et c'est à la majorité de le soutenir. Mais un problème demeure. Celui du taux d'expansion et de ses suites, c'est-à-dire de l'engagement que nous prenons en votant le Plan.

Le taux d'expansion a été fixé, on l'a dit hier, à un peu moins de 5 p. 100 par an, taux raisonnable par rapport à ce que nous savons, mais taux modeste par rapport à ce que nous voulons. Si ce taux n'est pas respecté, si nous n'arrivons pas à promouvoir cette augmentation régulière de la production, ce n'est pas seulement le V^e Plan, c'est tout l'effort de planification qui sera de ce fait compromis.

Dans ces conditions, l'essentiel de l'engagement qu'au moins la majorité, qui soutient ce Plan, doit prendre à l'égard d'elle-même et, j'ose le dire, envers la nation, c'est d'agir en sorte que ce taux d'expansion, que nous allons voter, soit respecté au cours des cinq années qui viennent.

Comment y parvenir ?

Oh ! les conditions sont nombreuses ! Certaines d'entre elles ont été fort bien exposées depuis quelques mois.

La première de ces conditions, c'est certainement la stabilité monétaire et, avec elle une bonne orientation de l'épargne.

Une autre condition à un caractère technique tel le développement de la formation professionnelle et celui de la

recherche. A l'égard de ces conditions capitales, tout a été dit, ou presque.

Mais il y a davantage et c'est ce « davantage » qui sera l'objet de mon propos.

Il faut que nous luttons contre les tendances malthusiennes ou les situations sclérosées qui risquent, à chaque instant, d'entraver le développement de l'expansion. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*) C'est bien cette préoccupation qui était sous-jacente dans tous les exposés que nous avons entendus hier, aussi bien dans les discours de M. Vallon, de M. Palewski et de M. Lemaire que dans ceux de M. Pompidou et de M. Massé.

Mais, à peine a-t-on dit et à peine est-on applaudi pour avoir dit qu'il faut lutter contre les tendances malthusiennes ou contre les situations sclérosées que commencent les difficultés; car si chacun est bien d'accord sur le principe, les difficultés résident dans l'exécution. En effet les tendances malthusiennes et les situations sclérosées sont un peu comme les multiples têtes, sans cesse renaissantes, de l'hydre de Lerne. Et de surcroît, ce qui n'était pas le cas pour l'hydre de Lerne, ces têtes sont parfois séduisantes. (*Sourires.*)

Il y a quelques années, un comité présidé par deux éminentes personnalités qui, depuis lors — mais leur destin commun est d'ailleurs sans lien avec ce comité — sont devenues l'une et l'autre membres de l'Académie française (*Sourires*), un comité, dis-je, a dressé un excellent projet, que l'on cite à chaque instant. J'en ai commencé l'application. Eh bien, qu'il s'agisse d'augmenter le nombre des taxis ou d'autoriser les grands magasins à vendre des produits qui étaient jusqu'alors réservés à des commerçants spécialisés, vous n'ignorez pas que des mesures aussi modestes ont été considérées comme susceptibles d'ébranler les colonnes du temple. (*Sourires.*)

C'est dire que la lutte contre les tendances malthusiennes ou les situations sclérosées est une tâche ardue et ingrate.

Je vais donner quelques exemples, qui susciteront peut-être plus votre méditation, je me hâte de le dire, que vos applaudissements. Certains de mes propos heurteront des esprits, qui inclinent à gauche; d'autres heurteront des esprits qui inclinent à droite sans que je puisse affirmer que je serai, pour autant, tout au long de mon exposé, approuvé par les esprits qui optent pour le centre. (*Rires.*)

Il est un thème bien connu et qui même, récemment, a gagné la télévision, c'est celui de la civilisation des loisirs. On nous annonce que nous allons vers une société sans travail, et ce n'est pas la tête la moins séduisante de l'hydre malthusienne.

Osons définir ce qu'est la civilisation des loisirs, qui est une réalité.

Civilisation des loisirs signifie des loisirs pour tous et, par conséquent, un effort de l'Etat à la fois pour prendre en charge la responsabilité de ces loisirs pour tous et en faire des loisirs de qualité. Mais loisirs pour tous ne signifie pas, ne peut pas signifier des loisirs toujours.

Avant guerre, une doctrine économique démontrait que la réduction du temps de travail entraînerait la fin du chômage. Or, en fait, la réduction du temps de travail, en augmentant les coûts de revient, a provoqué l'augmentation du chômage. (*Murmures sur divers bancs.*)

Aujourd'hui, la thèse n'est plus économique mais scientifique : le progrès technique supprimerait le travail ou le diminuerait progressivement dans des proportions extraordinaires.

Cette thèse scientifique est au moins aussi erronée que la thèse économique à laquelle j'ai fait allusion.

Elle est erronée, d'abord, parce que le progrès technique transforme le travail et ne le supprime pas. On a pu faire observer qu'aux Etats-Unis, le développement de l'automation avait créé plus d'emplois qu'il n'en avait supprimé. En outre, le progrès technique coûte cher et suppose un grand effort.

De surcroît, ce qu'on oublie volontiers, ce qu'on oublie toujours, c'est que les besoins des individus, des collectivités, de la nation, croissent actuellement plus vite que les possibilités du progrès technique. Qu'il s'agisse des besoins individuels, de nourriture, de logement, de vacances, d'études, qu'il s'agisse des besoins collectifs, routes, universités, écoles, qu'il s'agisse des besoins fondamentaux de la nation, le poids, le coût de chacun de ces besoins et la quantité de travail pour y faire face augmentent plus que l'ensemble des résultats éventuels du progrès technique.

On nous parlait hier, à juste titre, de la concurrence internationale et l'on nous disait : il faut mettre la France en état de compétitivité. Or c'est là une lutte difficile; le moindre dérapage nous met dans une situation difficile.

Il convient d'observer également qu'un des éléments de la paix — et cette remarque ne vaut pas seulement pour la

France — est l'aide aux pays en voie de développement. Or cette aide ne peut être dispensée que dans la mesure où, par le travail, l'effort des pays développés leur permettra de dégager un surplus de leurs revenus en faveur de ces pays qui en ont besoin et auxquels nous avons intérêt à donner pour sauvegarder l'équilibre du monde.

Enfin, n'oublions jamais que nous sommes un pays qui aspire au niveau de vie des pays hautement industrialisés alors que nous ne sommes pas encore un pays hautement industrialisé et que nous avons même par rapport à nos voisins ou concurrents un grand retard à rattraper.

Dans ces conditions, dans la lutte difficile contre les tendances malthusiennes il faut faire sa place à une politique à la fois généreuse et raisonnable de la durée du travail.

Politique généreuse et raisonnable ? Voilà qui impose une vue d'ensemble, à la fois, du travail quotidien, hebdomadaire, annuel et du travail durant la vie du citoyen et qui impose, d'autre part, le cas échéant, des idées neuves, c'est-à-dire le contraire des idées reçues et la révision éventuelle des situations acquises.

Il est bon, il est nécessaire d'allonger les études, non seulement de respecter bientôt les dispositions relatives à la scolarité obligatoire, mais même, pour la formation professionnelle, d'aller au-delà, à des conditions bien précises. Mais alors évitons cette tendance fâcheuse, dans certains établissements d'enseignement supérieur, à réduire l'année scolaire à trente semaines.

M. André Fanton. Très bien !

M. Michel Debré. Également envisageons d'instituer en France ce qui se fait dans des pays voisins comme l'Allemagne, à savoir la combinaison d'études professionnelles allongées avec travail à temps partiel.

Il est nécessaire de fixer, et le Plan le dit fort bien, des maxima stricts en ce qui concerne la durée quotidienne ou la durée hebdomadaire du travail. On peut même dans certains cas envisager des facilités supplémentaires. Mais il y a une erreur qu'il ne faut pas commettre, c'est de généraliser la semaine de cinq jours. Encore une fois, rappelons que, peu avant la seconde guerre mondiale, une expérience économique a échoué non pas à cause du principe contenu dans la loi de quarante heures mais à cause de la généralisation de la semaine de cinq jours qui, en mettant obstacle au système des heures supplémentaires, a été une cause fondamentale de diminution de la production.

Il faut envisager aussi de longs congés annuels. Sur ce point, notre situation présente est bonne, il convient même de laisser nos concurrents nous rattraper. On peut, cependant, envisager des améliorations, à condition qu'elles soient personnalisées, c'est-à-dire calculées en fonction de l'âge, de la durée de l'emploi. Et s'il faut, pour appliquer cette politique, supprimer certaines situations ou certains privilèges de professions ou catégories sociales, il ne faut pas hésiter à le faire.

Enfin, comme le rappelait hier M. le président de la commission des finances, il faut avoir le courage de s'opposer à l'abaissement des limites d'âge, c'est vrai. Il faut même aller plus loin. La commission de la vieillesse, qui a siégé en 1960 et 1961, l'a fort bien vu. Cette commission, non seulement a prévu l'augmentation des pensions, ce qui est souvent rappelé, mais elle a également, se fondant sur l'allongement de la durée moyenne de la vie et sur le maintien des qualités physiques et intellectuelles jusqu'à un âge plus avancé, préconisé, pour ceux qui ont atteint la limite d'âge, des emplois pouvant être confiés à des hommes en pleine force physique et intellectuelle et qu'il serait anti-économique de condamner à l'oisiveté.

En bref, si on veut soutenir le Plan, défendre l'expansion, il faut avoir cette vue très claire et très nette qu'une politique à la fois de durée de travail et de loisirs peut être généreuse sans cesser d'être raisonnable ! Elle doit l'être si l'on veut que notre vote sur le taux d'expansion ne soit pas émis en vain !

Autre thèse que l'on répand depuis quelques semaines et, particulièrement, depuis quelques jours : l'éducation familiale en vue de la régulation des naissances. Vous savez même que cette idée a fait une apparition bruyante avec la campagne pour les élections présidentielles. (Rires.)

On comprend cette thèse. Il s'agit d'un problème de responsabilité individuelle qui mérite d'être pris en considération. Mais si la personne humaine a le droit de prendre conscience de sa responsabilité, la nation aussi a le droit de prendre conscience de ses exigences d'autant plus que les exigences nationales recouvrent les exigences individuelles.

Si cette politique, qui est appliquée dans certains pays pour des raisons économiques, parce qu'ils sont surpeuplés par

rapport à leurs ressources, devait triompher en France, alors, après avoir voté le V^e Plan, nous pourrions décider la fermeture du commissariat général et demander que nos experts les plus distingués soient affectés, au titre de la coopération, dans des pays où l'expansion démographique continuera à soutenir l'expansion économique. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

En effet, et sans vouloir prolonger une discussion que vous connaissez bien, nous ne sommes pas un pays trop peuplé.

Bien au contraire, la densité de la population sur notre territoire est l'une des plus faibles de l'Europe, voire du monde occidental. Si nous étions plus nombreux, notre niveau de vie serait plus élevé.

Le taux de la natalité en France est l'un des plus bas du monde occidental et le nombre d'enfants par ménage est, en moyenne, loin de figurer en tête des moyennes des pays occidentaux.

Le taux de mortalité dans notre pays est plus faible qu'il n'était il y a vingt-cinq ans. Cependant celui de la mortalité infantile est bien supérieur au taux de plusieurs autres pays européens. Une enquête récente à d'autre part révélé que si, pour certaines catégories, le taux de mortalité des adultes en France est comparable à celui des pays les plus hautement civilisés, il reste, à cause de la tuberculose et de l'alcoolisme, le taux d'un pays sous-développé.

Enfin, l'immigration en France, que certains considèrent comme abusive, est encore inférieure aux besoins. L'immigration clandestine est au moins égale à l'immigration officielle.

Quand on évoque ces chiffres, quand on pose ce problème, que vous répondez ? On vous répond : attention aux dépenses, attention au chômage ! Il y a quelques jours, parce que j'avais parlé d'une France de 75 millions d'habitants, un journaliste m'a demandé : « Comment la France supportera-t-elle le poids de 75 millions d'habitants ? » Voilà où l'on en arrive après cent cinquante ans de déviation intellectuelle (Sourires) : à considérer que 75 millions d'habitants, c'est une charge, alors que, au contraire, sur une terre où les ressources sont nombreuses et où les capacités techniques sont très grandes, le nombre est, au contraire, une richesse.

On n'a pas assez parlé d'un geste que vient d'accomplir le président Johnson, de ses causes et de ses conséquences. Le président Johnson est allé, d'une manière théâtrale, au pied de la statue de la Liberté, il y a quelques semaines, et, là, qu'a-t-il signé ? Les lois qu'il venait de faire approuver par le Congrès pour supprimer les limitations à l'immigration. Comment ! Voilà un pays où l'expansion démographique est considérable, dont la population augmente d'une manière constante depuis quinze ans et qui ouvre ses portes non pas seulement à une élite, à des savants, mais à la foule anonyme des immigrants ? La raison en est très simple. Ce n'est pas là seulement générosité politique mais aussi nécessité économique parce que, dans un pays en expansion, le nombre créant la richesse et la richesse créant l'emploi, il faut toujours plus de bras, toujours plus de cervaux. Le nombre appelle la force, appelle la richesse.

Si nous voulons lutter contre la tendance malthusienne, trop attachée à l'esprit des Français, il faut savoir que le Plan est lié, d'abord, à une politique d'aide de la famille. On nous a dit hier que l'on procéderait à la répartition des prestations sociales dans le courant des mois prochains. Il me paraît indispensable que la V^e République reprenne l'œuvre amorcée à la fin de la III^e République, au début de la IV^e — et qu'elle-même a portée très haut — c'est-à-dire fasse triompher l'idée que les prestations familiales sont les premières des prestations sociales nécessaires. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Mais d'autres politiques vont de pair avec celle-là :

D'abord la lutte contre la mortalité excessive qui nous conduit à donner priorité aux équipements hospitaliers sur d'autres équipements collectifs. Ensuite, la lutte contre les taudis, les logements insalubres, les bidonvilles, lutte qui signifie purement et simplement destruction, organisée, réglementée. Lutte aussi contre la maladie et vous avez bien fait de rendre obligatoire la déclaration de la tuberculose. Lutte enfin contre l'alcoolisme, et nous ne devons pas laisser à ce sujet notre législation en sommeil, sinon nous serons montrés du doigt par tous les peuples d'Europe, de l'Atlantique à l'Oural. (Sourires et applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.) Il ne faut plus que, dans notre pays, l'alcoolisme demeure une des causes fondamentales de la mortalité.

Il est une mesure, complémentaire de toutes les autres, qu'il faut aussi mettre en avant au moment où l'on demande aux Français de réfléchir à la régulation des naissances : la société doit réserver le meilleur et le plus généreux accueil à

la femme célibataire mère de famille et aux mots d'ordre auxquels je viens de faire allusion, il en est un autre qu'il faudrait ajouter : à tout enfant accepté, soutien illimité de la société.

Dernier point : une politique généreuse d'immigration est à instaurer. Elle est dès maintenant nécessaire — et M. le ministre des finances ne me démentira pas — comme élément de lutte contre l'inflation et elle ne sera rendue possible que si l'élan vital intérieur de la nation, en augmentant notre nombre, nous permet, en même temps, d'augmenter celui des travailleurs migrants.

Voilà la deuxième tendance malthusienne contre laquelle il faut lutter, dont la France a souffert pendant cinq générations et qui fait croire qu'un pays s'enrichit quand il se dépeuple, alors qu'en réalité il fait plus que s'appauvrir, il risque de disparaître de la carte des nations. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Aux mots de « réformes de structures », le rapport de M. Vallon et d'ailleurs les documents du plan ont substitué une expression plus modeste : « action sur les structures ».

Cette modestie n'est pas un renoncement, bien au contraire. Mais pourquoi parle-t-on fréquemment, sur tous les bancs, de l'action sur les structures ou de réformes de structures, et pourquoi a-t-on le sentiment que ce vocabulaire ne débouche pas sur des réalités ?

C'est parce que l'action sur les structures, ou la réforme des structures, n'est pas seulement difficile à accepter pour des intérêts privés coalisés ; c'est aussi — et cela est capital, vous allez le voir — parce qu'elle coûte cher.

Non seulement une décision de principe est à prendre, mais une décision financière doit l'assortir ; car, hormis les cas de révolutions — et les révolutions sont encore plus coûteuses par d'autres aspects — toute action sur les structures entraîne une lourde dépense.

Je prendrai deux exemples, que je crois décisifs pour l'avenir du V^e Plan et, au-delà, pour l'équilibre social et l'expansion économique de la nation.

Vous avez, mesdames, messieurs, entendu parler — comme la civilisation des loisirs ou la régulation des naissances, c'est un thème que l'on entend de-ci de-là — de la « municipalisation du sol ».

Municipaliser le sol, qu'est-ce que cela signifie ? S'il s'agit de prendre d'un seul coup tous les terrains disponibles à titre onéreux, c'est l'inflation ; s'il s'agit de les prendre à titre gratuit, c'est la spoliation.

M. André Fanton. Très bien !

M. Michel Debré. Dans ces conditions, beaucoup pensent que, l'inflation étant écartée, la spoliation refusée, le problème ne se pose pas. Or le problème se pose et d'une manière que je crois tragique. Notre rapporteur M. Becker, en évoquant hier d'une manière allusive à propos des logements, en a souligné le caractère, que je crois fondamental pour les années à venir.

Malgré l'effort de construction qui a été accompli ces dernières années et qui s'est bien accentué au cours de la dernière année, comme on l'a fait observer hier à juste titre, si la France n'a pas une politique foncière cohérente, elle risque de se heurter à des difficultés sociales, financières et économiques très graves dans les cinq ans à venir. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

Si le problème ne fait que s'aggraver, ce n'est pas seulement — chacun d'entre vous le comprend aisément — parce que l'urbanisation se développe. C'est aussi parce que se manifeste un phénomène constant d'allongement de la durée de la vie, qui entraîne une moindre rotation des mêmes immeubles. C'est encore parce que se fait jour, à juste titre, un désir accru de confort qui fait que des immeubles, considérés comme habitables il y a vingt ans, sont maintenant tenus pour désuets.

Si donc nous n'avons pas de politique en matière de prix des terrains, nous risquons de freiner gravement la construction sociale. Il y a quelques années, on envisageait de construire 350.000 à 360.000 logements par an. M. le ministre de la construction en arrive à présent au chiffre de 400.000, qui ne comprend d'ailleurs pas seulement des constructions sociales. D'ici deux à trois ans, pour les raisons que je viens d'indiquer, il faudra envisager des chiffres supérieurs. Or nous ne pourrions pas les atteindre si, pour des crédits constants, voire accrus, le prix d'achat des terrains ne cesse de croître dans une proportion inadmissible. Ce n'est pas seulement la construction sociale, c'est aussi — et nombre d'entre vous le savent — l'implantation industrielle qui sera ralentie.

L'absence de politique foncière à d'autres inconvénients. Elle risque d'être, du point de vue financier et social, un accroc à la politique des revenus, du fait que certains titulaires du droit de propriété disposeraient de sommes considérables de nature à provoquer des revendications justifiées et, si vous concevez que cette situation peut constituer aussi une déviation de l'épargne, réagir vous apparaît alors comme un devoir national.

Mais à partir du moment où l'on réagit en écartant et l'inflation et la spoliation, on se dirige vers une série de mesures dont certaines ont été prises, dont certaines doivent être développées, dont d'autres sont neuves ou presque neuves.

Le Gouvernement et le Parlement se sont engagés dans la solution de ce problème par le moyen de la taxation des valeurs foncières et de la location obligatoire des terrains. Mais il ne faut pas être grand clerc pour voir que ces mesures sont insuffisantes.

M. André Fanton. Très bien !

M. Michel Debré. Deux directions fondamentales s'offrent à nous.

En premier lieu, il faut préciser et accentuer les mesures légales et réglementaires de prévision. On a parlé du plan régional d'urbanisme de la région parisienne. Certains l'ont critiqué. Mais, en vérité, il n'y a pas à le critiquer. On peut seulement regretter que dix ou douze plans identiques ne s'appliquent pas à différentes parties de la France et souhaiter, au cours des prochaines années, une poursuite de la tâche entreprise pour Paris. En effet, le temps des plans municipaux est périmé. Il convient maintenant d'établir des plans régionaux, avec des servitudes très strictes, et c'est sur la base de ces servitudes régionales qu'on pourra envisager la taxation du prix et l'achat de certains terrains par les collectivités intéressées. On comprend les hésitations qui se manifestent à laisser pleine liberté d'achat à chaque ville pour la constitution de réserves foncières. A partir du moment où existeraient des plans régionaux avec servitudes, l'achat des terrains devrait être recommandé et aidé. La politique de réserves foncières en fonction de plans régionaux d'urbanisme est une des nécessités des années qui viennent, c'est une des mesures à prendre pour éviter que l'augmentation du prix des terrains n'arrête, socialement et industriellement, notre développement. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Mais une voie existe, que j'appellerai nouvelle, quoiqu'elle ne le soit pas entièrement puisque des pays lointains nous en donnent l'exemple, qu'un pays voisin comme la Grande-Bretagne l'a largement suivie et que nous-mêmes y avons fait quelques pas.

Il convient, en effet, de lutter contre la cherté des terrains en luttant contre leur rareté, c'est-à-dire en reconstituant hors des villes des terrains équipés. Alors qu'actuellement la politique consiste avant tout — et c'était normalement la première politique à suivre — à développer des zones à urbaniser et des zones industrielles à côté des villes existantes, il faut désormais, hors des villes existantes, aménager des zones industrielles et des zones à urbaniser, puis créer des villes auprès de ces zones. C'est ce que M. Lemaire réclamait hier et il a parfaitement raison. On ne résoudra le problème de la hausse du prix des terrains qu'en luttant contre leur rareté, et en luttant avec rapidité, c'est-à-dire en faisant par la grâce du pouvoir ce que la nature nous a obligés à faire à Moux. L'exemple est là. On peut et on doit créer des villes nouvelles en partant de terrains situés loin des centres existants, en les équipant et en suscitant par là une concurrence qui constituera un frein à la hausse généralisée du prix des terrains à bâtir. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Il peut paraître excessif à certains d'insister sur ce problème. Or tous ceux qui siègent sur ces bancs, qu'ils soient ministres ou parlementaires, doivent en être persuadés : si nous n'arrivons pas à avoir, par des mesures diverses, une politique du prix des terrains, c'est l'ensemble du problème social, et même du problème économique, qui, beaucoup plus vite que certains ne l'imaginent, sera remis en cause. Si nous ne voulons pas essayer un échec à brève échéance, il faut avoir cette politique et envisager les différentes mesures qu'il est nécessaire de prendre pour éviter à la fois l'inflation et la spoliation.

Ce serait aussi un échec grave si nous n'envisagions pas une action sur les structures pour faciliter notre développement industriel.

Les problèmes sont connus ; aussi bien M. le Premier ministre que M. le commissaire général du plan en ont parlé hier. Ces problèmes sont ceux des dimensions insuffisantes de nos entreprises. Comme l'a dit M. Massé dans une excellente formule, si nous devons chercher la qualité partout, dans certains

domaines il faut des dimensions d'entreprises à caractère international. Ce n'est pas un problème abstrait. Considérons les industries mécaniques, agricoles ou alimentaires. Nous voyons bien que, pour la plupart d'entre elles, leurs dimensions ne sont pas concurrentielles à l'échelle européenne, encore moins à l'échelle mondiale. Même pour l'industrie électrique ou l'électronique, si nous comparons nos grandes entreprises aux principales entreprises étrangères, nous constatons une différence qui n'est pas à notre bénéfice et qui nous donne des inquiétudes pour les années à venir.

Il n'y a pas seulement les dimensions insuffisantes, il y a des insuffisances en quantité et en qualité. Je veux dire par là qu'il y a des secteurs et des régions où manquent des industries. Si l'on considère par exemple les insuffisances en quantité ou en qualité dans nos fabriques de biens d'équipements, d'appareils de mesure ou de précision, nous sentons bien qu'on peut faire beaucoup plus et beaucoup mieux que ce qui existe. Et je ne parle pas des insuffisances régionales, dont le premier exemple demeure l'Ouest de notre pays.

L'expérience des dernières années nous montre que si les mesures de retour à la normale, telles que la libération des frontières et la stabilité monétaire, sont des mesures nécessaires, ce sont en même temps des mesures insuffisantes.

Ce sont des mesures nécessaires, plus personne n'en doute. Il faut une concurrence et une stabilité monétaire pour qu'il y ait une possibilité d'évolution profonde des structures industrielles, et même pour encourager les créations d'industries aussi bien par secteur que dans les régions. Mais c'est insuffisant, l'expérience des dernières années le prouve. Les structures économiques de la France sont si profondément enracinées que des entreprises préfèrent mourir que de se transformer. D'autre part, faute d'intervention publique et nationale, nous risquons de voir les concentrations ou les créations d'industries se faire dans des conditions qui ne nous plaisent pas. Les capitaux étrangers viennent frapper à notre porte. On les accepte, c'est un risque. On les refuse, c'est un risque plus grand encore car ils vont ailleurs et notre industrie en est pénalisée. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T., du groupe des républicains indépendants et sur plusieurs bancs du centre démocratique.*)

Pour remédier à ces insuffisances il faut, aux mesures nécessaires de libération des frontières et de stabilité monétaire, ajouter une action décisive de l'Etat.

Dès qu'il est question d'action de l'Etat, on évoque, comme vient de le faire le conseil national du patronat français dans son dernier communiqué, cet affreux dirigisme qui est la source de tous nos maux ! Il convient de changer cette conception un peu simpliste des choses !

En fait, regardons ce qui se passe à l'étranger, par exemple en Italie, dont le développement industriel est dû pour une large part à un secteur d'Etat bien commandé, bien dirigé et orienté. Voyons un vieux pays libéral comme la Grande-Bretagne, où les contrats avec l'administration, même les participations de l'Etat dans des sociétés nouvelles, ont été un des moyens de développement économique. Voyons même le grand pays libéral par excellence, les Etats-Unis, où, pour les industries de pointe et pour les industries nouvelles, la base du développement est faite de contrats passés avec l'Etat.

J'en suis arrivé à la conclusion que si nous voulons, dans les années qui viennent, développer notre expansion industrielle par des concentrations, par des créations, notamment régionales, il faut généraliser une action de l'Etat dans certains secteurs et suivant des méthodes qui peuvent être des méthodes de collaboration entre l'Etat et les entreprises privées, voire des méthodes neuves d'orientation et d'incitation.

Il faut d'abord généraliser les initiatives. Nous savons quels sont les secteurs déficitaires. Nous savons aussi quelles sont les régions qui ont besoin d'une intervention de l'Etat. Il ne faut pas se contenter d'attendre. Si l'Etat s'était contenté d'attendre en matière atomique ou spatiale, notre industrie atomique ou spatiale ne serait pas au niveau qu'elle a atteint. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. André Fanton. Très bien !

M. Michel Debré. Il faut, dans d'autres secteurs déterminés très clairement par le Plan et dans des régions que nous connaissons bien, prendre des initiatives du même ordre !

Il faut ensuite considérer les moyens traditionnels, qui se sont d'ailleurs déjà développés au cours des derniers mois, tels que exonérations fiscales, octroi de crédits, emprunts. A cet égard je dirai, on ne s'en étonnera pas, exactement le contraire de ce que disait l'orateur précédent, à savoir que j'approuve la manière dont le dernier emprunt a été envisagé et dont le Gouverne-

nement compte le répartir. Mais ces exonérations fiscales et cet emprunt ne sont qu'un moyen pour franchir une nouvelle étape, qui doit être soit un système de contrats visant à imposer des concentrations ou des créations, soit même un système de participations publiques temporaires, c'est-à-dire remboursables, permettant d'imposer, en tout cas d'attirer les concentrations et les créations d'usines.

De même que la politique nouvelle doit être moins de créer trop de zones à urbaniser ou de zones industrielles auprès des villes actuelles que de fonder des villes auprès de zones aménagées en pleine nature, de même, en ce qui concerne l'intervention de l'Etat, il faut tirer un trait sur le dirigisme destiné à tuer la concurrence, sur les nationalisations d'industries existantes, et considérer, au contraire, que le dirigisme nouveau de l'Etat et son action bénéfique ont pour objectif d'instaurer la concurrence et, le cas échéant, de créer des industries qu'il transférera ensuite au secteur privé, afin que celui-ci les gère, une fois la concentration réalisée ou la création assurée. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

En d'autres termes, aux mesures habituelles de libération des frontières et de stabilité monétaire, conditions de base, il faut ajouter, en vue du succès du Plan et du taux de l'expansion, une action de l'Etat complémentaire et nécessaire.

Mes chers collègues, quand on vote un texte aussi important qu'un plan, surtout un plan de cinq ans, il est nécessaire de savoir à quoi on s'engage.

Durée du travail, démographie, prix des terrains, action de l'Etat sur le développement industriel, bien d'autres exemples suraient pu vous être cités de cette politique difficile, mais exaltante, qui sera notre politique une fois que nous aurons voté le projet du Gouvernement, c'est-à-dire une fois que nous aurons pris l'engagement d'agir en sorte que le taux annuel d'expansion de 5 p. 100 soit atteint.

C'est là notre tâche !

Quand un homme politique, qu'il soit parlementaire ou qu'il soit ministre — pour autant qu'il m'en souviennne ! — reçoit la documentation du commissariat du plan, il est écrasé, à la fois par la science des experts et par la pression des intérêts privés, et il se demande où est son action, où est son devoir, où est même sa place.

Son action, son devoir, sa place se trouvent déjà dans le courage des choix.

Il y a un an, nous avons discuté des choix. Nous avons fait des recommandations. Aujourd'hui, après ce dialogue, le Gouvernement, comme il est normal en démocratie, décide. Ceux qui politiquement le suivent l'approuvent, et ceux qui politiquement ne le suivent pas peuvent aussi, à mon sens, largement l'approuver.

Mais les hommes politiques peuvent et doivent faire plus que de recommander des choix et ensuite d'approuver les choix qui sont faits. Ils doivent faire preuve de deux qualités qui peuvent manquer et qui manquent souvent aux intérêts collectifs et aux experts.

Ces deux qualités sont la logique et l'imagination.

Il faut faire preuve de logique. Cette qualité manque souvent aux intérêts collectifs, qu'ils soient professionnels ou régionaux. Parler d'expansion signifie ainsi que notre premier adversaire est la constante tendance malthusienne des corporations et même de l'esprit humain. Autrement dit, il faut lutter sans cesse contre des mythes aussi tentateurs que mensongers.

Ensuite, il faut faire preuve d'imagination, en créant de nouveaux types d'actions publiques, en systématisant quelques expériences réussies, comme l'équipement de cités neuves, comme cette modernisation de l'intervention de l'Etat pour le développement industriel que je crois indispensable à l'avenir du plan.

A ces conditions, en ayant le courage de soutenir les choix qui nous sont présentés, en faisant preuve de logique dans l'action pendant les cinq années qui viennent, en faisant nous-mêmes, et en demandant aux autorités compétentes de faire preuve d'imagination, nous verrons triompher aisément la cause du plan, c'est-à-dire la cause de l'expansion, la cause de la nation ! (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Mondon. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R. - U. D. T.*)

M. Raymond Mondon. Mesdames, messieurs, au cours de ce débat, deux questions se posent à nous. Un plan est-il nécessaire ? Ce plan, le cinquième, est-il suffisant pour répondre aux énormes besoins que nous connaissons et qui nous sollicitent tous dans notre vie moderne ?

Depuis la Libération — et pratiquement personne ne le conteste — la France a répondu « oui » à la première question ; vous-même, hier, monsieur le Premier ministre, l'avez fait d'une façon magistrale.

L'expression « économie concertée », que l'on entend souvent depuis quelque temps, avait déjà été employée au moment de l'élaboration du premier Plan. Grâce au Plan, en effet, les Français ont pris conscience de la nécessité du développement économique et social : grâce au Plan, la cohérence des décisions de l'Etat s'est accrue, intégrées qu'elles étaient, alors, dans un cadre d'ensemble, contrairement à l'habitude qui avait été trop souvent prise de raisonner par sec-cours, en les cloisonnant.

Enfin, il est admis maintenant, qu'en régime libéral, vous l'avez rappelé hier, monsieur le Premier ministre, et M. Michel Debré vient d'y faire allusion, les lois du marché ne peuvent à elles seules orienter correctement les décisions des entreprises privées que nous voulons voir subsister mais qui doivent aussi savoir s'adapter lorsqu'elles doivent envisager un avenir lointain et incertain.

Comme l'a écrit M. le commissaire général du Plan, il appartient au pouvoir politique de prendre, à chaque époque, des mesures positives et praticables pour que l'aventure humaine profite au plus grand nombre.

Le plan ou l'anti-hasard — voilà une formule qui en résume bien la conception — est-il suffisant ? Telle est la grande et grave question à laquelle nous devons répondre.

En théorie, il doit l'être, car ceux qui en ont la responsabilité ont voulu, dans un sentiment d'équilibre, concilier à la fois les besoins de l'homme de 1970 dans la perspective de l'homme de 1985 et les possibilités financières de notre pays dans la stabilité, fondement de la véritable expansion.

Vous l'avez écrit dans votre projet de loi, monsieur le Premier ministre, « l'objectif fondamental du V^e Plan est d'asseoir sur des bases solides la capacité concurrentielle de notre économie, en vue de préserver son indépendance, d'assurer son expansion dans l'équilibre et de faire d'elle le support d'un progrès social réel et durable ».

La capacité concurrentielle est un objectif qu'il est indispensable d'atteindre. Le précédent orateur, M. Michel Debré, vient de le rappeler. Mais il importe que tous ceux qui ont des responsabilités politiques, économiques et sociales en soient profondément convaincus.

Que de routines à vaincre pour adapter nos structures et notre pays à la vie moderne ! Nous qui sommes, paraît-il, le peuple le plus intelligent de la terre, nous qui sommes les descendants des révolutionnaires et des jacobins dont nous n'avons retenu que le goût de la concentration politique et administrative et avons oublié celui du risque et de la hardiesse, serions-nous devenus des conservateurs au sens le moins noble du terme ? Des conservateurs, quelles que soient leurs tendances, on peut en trouver dans tous les milieux politiques, économiques et sociaux.

Oui — et M. Michel Debré a eu raison de le souligner — il faut adapter nos structures et nos moyens de production, réaliser les fusions nécessaires afin d'obtenir une économie compétitive ouverte sur l'Europe et sur le monde.

Ceux qui, comme moi, habitent des régions frontalières et regardent agir nos voisins, à qui on nous compare souvent, ont pu constater qu'à côté de très grandes affaires, d'entreprises fusionnées subsistent et prospèrent ce qu'il est convenu d'appeler les petites et moyennes entreprises.

Cette capacité concurrentielle doit donc être assise sur des bases solides dans l'optique de l'expansion, et nous estimons que la stabilité est l'un des fondements indispensables à un progrès certain et à une véritable expansion. L'histoire économique et financière de notre pays le démontre, comme l'a fort bien résumé M. le commissaire général du Plan en déclarant devant le Conseil économique et social : « Depuis cinquante à soixante ans, nous avons connu trois périodes : celle d'avant 1914, où la stabilité monétaire était quasi parfaite mais, sauf rares exceptions, l'expansion très lente ; celle d'entre les deux guerres, où nous n'avons été exempts ni d'inflation ni de récession ; enfin les vingt dernières années, où notre développement a été rapide, mais secoué par des flambées inflationnistes. Nous n'avons jamais connu, concluait-il, une expansion rapide et durable dans la stabilité, ce qu'il faut réaliser maintenant pour gagner le combat de la compétition. »

Il faut, en un mot, assurer la croissance économique mais savoir aussi la maîtriser.

Le Gouvernement actuel, monsieur le Premier ministre, a été critiqué dans cette Assemblée et dans différents milieux économiques, professionnels et sociaux qui, en même temps, se déclarent

profondément et sincèrement européens. Elu d'une région frontalière, je puis — je l'ai rappelé il y a un instant — comme mes collègues de l'Est, concevoir la nécessité de la stabilité quand je considère ce qui se passe de l'autre côté de cette frontière, où se produit une expansion que l'on nous donne souvent en exemple. Au surplus, la Communauté économique européenne n'a-t-elle pas, en 1964, pris le plan français de stabilisation en exemple pour le recommander à d'autres pays ? Récemment encore, n'en a-t-elle pas approuvé l'orientation de la politique conjoncturelle ?

Je viens, monsieur le Premier ministre, de parler de l'Europe. Il est incontestable que le Marché commun a mis la France en état de réaliser des progrès importants. Mais auparavant, en 1958-1959, notre pays a dû entreprendre une sérieuse réforme financière pour devenir un partenaire valable. Sinon, que serait-il advenu de la Communauté économique européenne et du rôle de la France dans le Marché commun ?

Ceux qui critiquent la politique européenne de la France et qui avaient, comme nous, en 1957, ratifié, dans des conditions difficiles, le traité instituant le Marché commun, devraient s'en souvenir et se montrer plus modestes et plus réservés aujourd'hui.

Nous sommes convaincus que le Marché commun doit permettre de poursuivre ce progrès. Aussi, monsieur le Premier ministre, est-il du plus haut intérêt que la Communauté européenne continue sa marche en avant et devienne dans tous les domaines, et en particulier dans le domaine agricole, une réalité vivante. Sans cela comment pourrions-nous demain assurer véritablement l'expansion industrielle ?

Le Marché commun est un des piliers du V^e Plan, et s'il fait défaut — j'emprunte encore une phrase à M. le commissaire général du plan — l'appareil sera déséquilibré et il faudra reconsidérer le problème.

C'est pourquoi, avec mes amis, je souhaite, avec confiance et conviction, monsieur le Premier ministre, que reprennent les négociations interrompues le 30 juin dernier et que vous répondez favorablement aux récentes propositions de nos cinq partenaires, propositions qui nous paraissent raisonnables, car elles manifestent, je crois, une attention certaine pour nos soucis et nos préoccupations politiques et économiques. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur divers bancs.)

Stabilité et Marché commun, tels sont par conséquent les deux impératifs qui doivent constituer les moyens de notre expansion, laquelle est la condition de la réussite du Plan et du progrès social.

Voyons maintenant comment vous envisagez le Plan par rapport aux options qu'à une très large majorité l'Assemblée nationale a adoptées en novembre 1964.

Dans l'ensemble, les objectifs en volume correspondent aux options votées, à ceci près que la production intérieure brute, et vous avez eu raison d'être réaliste, a été ramenée, dans l'optique de 1970, de 443 à 432 milliards. Certains investissements sont en retrait, d'autres en hausse. Mais, et M. Michel Debré vient de le souligner, si le volume d'augmentation des prestations sociales est à peu près arrêté, la répartition n'est pas encore, et vous nous avez promis de nous la soumettre lors d'une prochaine session.

Cependant un certain nombre de questions, au moins cinq, se posent encore.

On peut se demander, en premier lieu, si le taux d'expansion de 5 p. 100 par an sera maintenu. Nous partons en effet, en 1965, d'une année difficile ; il sera nécessaire de rattraper notre retard en naviguant entre les deux « clignotants », les deux indicateurs d'alerte que sont l'inflation, d'une part, la stagnation ou la récession, de l'autre.

Il faut cependant considérer que vous avez, depuis le vote des options, relevé le volume des investissements productifs dans l'optique de 1970 : 56 milliards au lieu de 53, alors qu'ils s'élevèrent à 43 milliards en 1965. Cela suppose — et M. le président de la commission des finances a insisté hier sur ce point — un effort particulier d'autofinancement ainsi que le doublement de l'épargne à long terme par l'adaptation du rôle des banques et des organismes spécialisés.

Un effort est commencé, vous l'indiquez dans votre rapport ; mais il faudra persévérer, sinon le V^e Plan ne pourra être réalisé. Ce sera d'autant plus nécessaire, je l'ai dit, que nos voisins de l'Europe des Six investissent davantage que nous.

Je sais, monsieur le Premier ministre, qu'on vous a reproché et qu'on vous reprochera d'avoir ramené les prévisions de la consommation des ménages pour 1970 de 300 milliards à 294 milliards. Mais soyons réalistes. Certains critiques disent : mais vous n'arrivez pas à soutenir le taux d'expansion de 5 p. 100, il faut investir davantage et, en même temps, il

fsut donner davantage encore aux ménages. Je me demande comment ces critiques particulièrement pertinents, s'ils étaient au pouvoir, arriveraient à résoudre ce dilemme. (Applaudissements sur plusieurs bancs.)

On compare, et je l'entends souvent dans notre région de l'Est, notre développement économique à celui de l'Allemagne. Mais tous ceux qui connaissent bien l'Allemagne vous diront que, dans ce pays, on consacre davantage que dans le nôtre aux investissements productifs et moins à la consommation privée. Vous aviez déjà fait cette constatation, monsieur le Premier ministre, dans votre allocution télévisée du mois de juillet dernier.

Cela ne veut pas dire — qu'on me comprenne bien ! — qu'il ne faut pas que la consommation des ménages augmente, mais un équilibre doit être maintenu si l'on veut vraiment investir de façon que la production s'accroisse et que le progrès économique et social se développe normalement.

Le taux de 5 p. 100 doit aussi assurer le plein emploi ; j'en reparlerai tout à l'heure, comme mon ami M. Lemaire l'a fait hier, à propos des problèmes régionaux.

Ma troisième question concerne les équipements collectifs. Ils s'élèvent, en 1965, à 13 milliards et demi de francs ; ils devront atteindre 20 milliards — au lieu de 21 milliards — en 1970, alors qu'ils étaient, en 1962, de 8 milliards de francs environ. Est-ce suffisant ? Je dois dire, pour être très franc, que nous enregistrons une certaine déception. Certes, je le disais il y a un instant, les investissements productifs sont passés de 53 milliards à 56 milliards de francs, ce qui est bien, mais si l'on veut encourager les investissements productifs, aider cette industrialisation dont on nous parlait tout à l'heure, il est indispensable que soient réalisées les infrastructures adaptées qui sont absolument nécessaires à notre pays. Je pense en particulier aux routes, aux chemins de fer, aux canaux, à la formation professionnelle et aux constructions scolaires.

C'est ainsi que l'ensemble des crédits scolaires qui, suivant une hypothèse raisonnable, devraient figurer dans le Plan pour la somme de 28 milliards de francs, ont été ramenés à 25 milliards et demi. Je me permets, monsieur le ministre, de vous poser, ainsi qu'à M. le ministre de l'éducation nationale, la question suivante : 25 milliards de francs est-ce que ce sera suffisant pour appliquer intégralement la réforme de l'enseignement que, dans son ensemble, l'Assemblée nationale a approuvée l'an dernier ? Je crains que l'hypothèse de base prévue soit trop faible et que nous ne puissions faire face aux besoins essentiels.

En revanche, en ce qui concerne le logement, les évaluations ont été relevées de 24 milliards à 26 milliards de francs, ce dont nous nous réjouissons. Je me permets cependant d'attirer avec fermeté, comme beaucoup d'élus municipaux le feront certainement, votre attention sur la nécessité d'amplifier la réalisation de logements sociaux qui sont de plus en plus demandés par les familles modestes des villes dont nous avons la charge et la responsabilité. On trouve maintenant plus facilement des logements de moyen et de grand standing, mais ce que sollicite le plus 2.000, 3.000, 4.000 ou 5.000 familles, selon l'importance des villes, ce sont les logements sociaux réalisés par les programmes sociaux de relogement. Je tenais à attirer particulièrement votre attention sur ce point, monsieur le Premier ministre.

Enfin, vous seriez surpris que je n'en parle pas, les ressources des collectivités locales sont-elles suffisantes ?

Vous affirmez dans l'exposé des motifs de votre projet de loi : « les collectivités locales jouent un rôle prépondérant pour la réalisation des investissements ; actuellement, deux tiers des investissements publics sont effectués par elles ». Quelques lignes plus loin, vous constatez, et j'approuve, que « les charges élevées des collectivités locales rendent nécessaire, dans bien des cas, un renforcement de leurs ressources propres ». Vous proposez en conséquence, et je vais les analyser rapidement, un certain nombre de solutions en dehors des subventions.

Je me permets tout d'abord de rappeler que les subventions doivent être complétées par des emprunts. Nous souhaiterions que la réalisation de ces derniers soit rendue plus facile quand ils sont retenus par les plans régionaux et par le plan national et qu'ils soient d'une durée plus longue.

Quelles sont donc vos propositions ? D'abord la révision des tarifs et leur adaptation au coût réel des services.

Sur le principe un accord peut être donné ; toutefois il convient d'en mesurer les répercussions sociales, notamment en matière de transport, pour les salariés et pour les écoliers. Ce principe, s'il peut être appliqué en matière de prix de l'eau, d'épuration des eaux usées, d'incinération des ordures ménagères, par exemple, je ne vois pas très bien comment il pourra être réalisé dans les autres domaines du fonctionnement général d'une ville, par exemple en matière de constructions scolaires ou en matière

d'urbanisation. Donc cette révision des tarifs ne peut se concevoir que pour les services communaux à caractère industriel ou commercial.

Vous envisagez aussi, vous avez raison et les maires vous approuveront, de hâter l'application de l'ordonnance de M. Michel Debré du mois de janvier 1959 sur la révision de l'assiette des impôts locaux. Où en est cette réforme ? Quand pouvons-nous espérer l'obtenir, de façon à revaloriser la base des impôts locaux et en même temps atténuer certaines injustices ?

L'impôt foncier sur les propriétés non bâties ? On en a parlé à juste titre tout à l'heure, je n'y reviendrai pas longuement. La révision de ses bases doit procurer des ressources nouvelles tout en stimulant la vente des terrains. On l'a dit : nous avons voté certains textes depuis deux à trois ans ; leur efficacité est plutôt à mettre en doute. Au contraire, un impôt frappant non les transactions mais les immobilisations serait plus efficace et apporterait des ressources fondées sur la valeur réelle des terrains.

Enfin, je rappellerai, non pour mémoire mais pour y insister une fois de plus brièvement, la question du transfert de charges de 800 millions de francs, actuellement supportées par les budgets des communes et des départements et qui devraient incomber à l'Etat.

Ces mesures sont indispensables et urgentes si l'on veut encourager les collectivités locales, en particulier celles qui sont en expansion car, comme plusieurs collègues de différents groupes politiques l'ont déjà souligné, d'ici à quelques années, elles ne pourront plus faire face à leurs besoins.

Comment, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre des finances, réaliser les 70 milliards de francs d'équipements collectifs — que nous approuvons — prévus par vous si les deux tiers doivent l'être par des collectivités incapables de le faire ?

La France, et ce n'est pas à vous que j'adresse ce reproche, est en retard dans le domaine de l'urbanisation d'une à deux générations sur l'Allemagne et sur l'Angleterre. Elle était urbanisée dans la proportion de 60 p. 100 en 1954, de 62 p. 100 il y a deux ans, et selon les prévisions, 71 à 72 p. 100 des Français vivront dans des villes d'ici à quelques années.

Je ne voudrais pas entamer une polémique avec mon honorable compatriote lorrain et ami Lemaire sur le problème des métropoles régionales car nous pourrions — je crois — tomber facilement d'accord. Si le Gouvernement a créé les métropoles régionales, et si les maires des villes et de leurs agglomérations y sont favorables, ce n'est pas pour attirer tout à eux. Nos collègues parisiens m'en excuseront : nous ne voulons pas recréer en province des petits Paris, c'est-à-dire des petits monstres ; mais nous voulons, grâce aux métropoles régionales et aux centres de peuplement — comme Saint-Dié prévu au Plan lorrain mon cher ami Lemaire — assurer le relais entre Paris, les métropoles régionales, les zones rurales et la campagne.

Tel est notre objectif en même temps, je crois, que celui du Gouvernement. (Applaudissements sur divers bancs.)

Pour me résumer sur les finances des collectivités locales, je vous demanderai de réfléchir sur ce qu'a écrit il y a peu de temps M. Louis Vallon, rapporteur général de la commission des finances, à propos de la part des collectivités locales dans le produit national brut : En France, cette part est de 5,3 p. 100, en Belgique de 5,9 p. 100, en Italie de 7 p. 100, en Allemagne de 7,1 p. 100. Ces chiffres sont particulièrement éloquentes.

Oui, les communes, les départements, les régions ont un rôle de plus en plus important à jouer. Le Gouvernement l'a compris et nous l'en remercions. Le mouvement est lancé. Mais je ne me dissimule pas l'esprit tentaculaire de Paris, de ses bureaux, de ses administrations. Si l'on étudie attentivement la régionalisation du Plan, on en vient à considérer que certains projets sont insuffisants alors que d'autres restent inspirés par la centralisation parisienne. (Applaudissements.)

Il est certes indiqué dans le texte du projet de loi que, pour le Nord et pour la Lorraine par exemple, la politique régionale doit contribuer à la conversion et à la diversification des industries. Si nous reconnaissons que des problèmes aigus vont se poser d'ici peu, nous constatons, comme l'a souligné M. Lemaire — ce dont je le remercie — que l'évolution du nombre d'emplois prévus sera nettement inférieure aux besoins.

On a cité des chiffres. J'y souscris entièrement. La Lorraine, qui a vu sa population s'accroître depuis la Libération sous la poussée démographique et par suite d'une très forte immigration, devra faire face dans les années à venir à la création de 30.000 à 50.000 emplois selon que la scolarité sera plus ou moins rapidement prolongée. Le rapport de la S. O. D. I. C., demandé par le Gouvernement et par la C. E. C. A. le confirme également.

Par ailleurs, l'économie industrielle de la Lorraine — nul ne l'ignore — est principalement fondée, du fait des tribulations de l'histoire, sur le fer et sur le charbon, sans industrie de transformation importante.

Or des problèmes sérieux se posent à ces deux branches de notre industrie, problèmes importants non seulement pour notre région mais pour l'ensemble de l'économie française en raison de l'exportation de notre acier.

Il faut donc, messieurs les ministres, aider ces industries en leur permettant de réaliser des investissements rentables qui permettront de créer des emplois. Le Gouvernement vient de décider qu'une partie de l'emprunt de un milliard de francs récemment souscrit permettra à la sidérurgie lorraine de se moderniser et de réaliser le grand complexe de la S. A. C. I. L. O. R. qui doit la rendre plus compétitive.

C'est bien, mais il faut qu'elle devienne réellement concurrentielle et que son endettement, déjà important, ne dépasse pas trop celui des grandes firmes étrangères voisines.

Il convient en outre d'élargir et de diversifier l'activité de cette région afin que la Lorraine, à l'exemple de la Ruhr et de la Sarre, dispose d'industries qui compléteront son économie et permettront à cette marche frontière d'hier de constituer demain un atout important de la France dans la Communauté économique européenne.

Enfin, évitons que des milliers de jeunes Alsaciens ou Mosellans partent tous les matins travailler dans le pays de Bade, la Sarre ou le Palatinat. Même à l'heure du Marché commun, psychologiquement et économiquement, c'est inopportun pour ne pas dire erroné. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

L'industrie aussi a besoin d'énergie, monsieur le Premier ministre, et à bas prix. A côté d'éléments de base comme le coke et le charbon, il est reconnu que la sidérurgie devra être alimentée en fuel lourd dans les meilleures conditions. Il a été démontré que seule l'implantation d'une raffinerie toute proche de la région sidérurgique est valable. Non seulement le prix de revient des produits pétroliers lourds est en cause mais aussi l'aménagement du territoire. Comme la direction des carburants l'écrivait en 1962 pour la région lyonnaise, « une telle implantation est beaucoup plus féconde pour l'expansion régionale que sa seule alimentation par pipe-line en produits finis. »

Aussi je vous demande, monsieur le Premier ministre — et je note avec plaisir la présence de M. le ministre de l'Industrie à vos côtés — si la Lorraine devra attendre encore longtemps la décision de construire une raffinerie dans la région sidérurgique. J'espère qu'elle ne sera pas reportée au VI^e Plan car la déception de l'ensemble de la population serait grande, sans compter le tort énorme qui serait ainsi causé à l'économie et à l'industrie de notre région.

Vous seriez étonné si, parlant de l'économie du Nord-Est de la France, je n'abordais pas le problème des transports qui conditionne notre capacité concurrentielle.

Il a été amplement démontré que la voie d'eau était un facteur particulièrement intéressant d'abaissement des coûts de transport des pondéreux en particulier, et fécondant pour l'aménagement du territoire. Monsieur le Premier ministre, je ne voudrais pas relire aujourd'hui — ce serait très fastidieux et Mme la présidente me rappellerait gentiment à l'ordre — toutes les déclarations soit du Chef de l'Etat, soit de vous-même, soit d'autres ministres que j'aperçois au banc du Gouvernement, sur la liaison fluviale mer du Nord—Méditerranée. Elles étaient nettes et précises, de même que la lettre rectificative des options du V^e Plan, de novembre 1964.

Or, membre de la majorité, je veux être franc, comme d'habitude, avec vous. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Maurice Delory. La franchise les gêne, ils n'en ont pas l'habitude !

M. Raymond Mondon. Si vous voulez que je sois franc avec l'opposition, ce ne sera pas difficile ! (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)

Vous feriez mieux d'être francs avec la population ! (Applaudissements sur divers bancs.)

Or, monsieur le Premier ministre, pour être franc, les propositions retenues dans le V^e Plan et j'espère, monsieur Defferre, que vous serez d'accord avec moi sur ce point...

M. Gaston Defferre. Sur quel point ?

M. Raymond Mondon. Sur la liaison mer du Nord—Méditerranée dont je viens de parler, mon cher collègue.

M. Gaston Defferre. J'attends de savoir ce que vous allez en dire, monsieur Mondon !

M. Raymond Mondon. Je viens de l'indiquer.

Or les propositions du V^e Plan nous paraissent insuffisantes. La partie alsacienne — jugez toute la valeur de l'appréciation, monsieur le Premier ministre, car c'est un Lorrain qui la formule (*Sourires*) — est vraiment le parent très pauvre car il n'est rien prévu pour sa poursuite.

Si, en revanche, des projets sont formés pour la partie lorraine qui peut ainsi paraître moins défavorisée, ils ne nous convainquent pas de votre volonté de réaliser cette liaison indispensable à l'économie de plus de vingt départements français.

M. Albert Lalle. Très bien !

M. Raymond Mondon. Nous y insistons d'autant plus que les crédits pour l'an prochain et les cinq années à venir sont destinés, monsieur le ministre des travaux publics, à compenser en partie les retards d'exécution du IV^e Plan dans ce secteur. La volonté d'entreprendre et de poursuivre de façon irréversible ce grand axe fluvial doit se manifester par une inscription de crédits plus substantiels.

Je me permets de rappeler que la commission nationale d'aménagement du territoire et en particulier le groupe de travail mer du Nord—Méditerranée vous a proposé après une très longue et très sérieuse étude une inscription de crédits pour le parcours Neuves-Maisons—Charmes au-delà de Mulhouse et la région meusienne, qui n'a malheureusement pas été retenue.

C'est pourquoi des collègues de plusieurs départements ont bien voulu souscrire à un article additionnel que j'ai déposé au début de cette séance et dont nous aurons l'occasion de débattre demain après la discussion générale.

Aussi, monsieur le Premier ministre, serait-il souhaitable que le Gouvernement acceptât de revoir cette question qui intéresse le quart des régions françaises.

Oui, nous sommes d'accord avec vous pour l'expansion dans la stabilité. C'est pourquoi nous devons y associer toutes les forces vives et les élus des régions françaises dans les commissions de développement économique régional, dites C. O. D. E. R. ; mais ne décevez pas les élus, les syndicats, les professionnels, les personnes qualifiées qui depuis des mois, dans des réunions de commission ou plénières, — auxquelles M. Massé est souvent venu participer et nous l'en remercions — ont présenté des programmes sérieux et raisonnables.

Oui, monsieur le Premier ministre, notre tâche est lourde et difficile si nous voulons atteindre l'objectif fondamental que je rappelais au début de mon intervention. Si nous voulons mettre notre industrie et notre économie en position concurrentielle solide, nous n'avons pas le droit de nous contenter de discours.

N'oubliez pas que dans notre pays monte une jeunesse ardente et enthousiaste très nombreuse, qui n'est heureusement pas représentée uniquement par l'infime minorité dont parlent les journaux à sensation. Cette jeunesse veut connaître son avenir même en tenant compte, monsieur le commissaire général du Plan, de la part inévitable du hasard qui conditionne toute vie humaine. Nous devons la comprendre et ne pas la décevoir.

Aussi le Plan ne doit-il pas être seulement, comme l'écrivait il y a un siècle et demi le philosophe Kant, « l'art de deviner l'avenir mais de le construire, car se représenter l'avenir d'une façon actuelle — et nous pourrions ajouter le préparer — est le signe distinctif de la supériorité de l'homme ». (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)

Mme la présidente. La parole est à M. Montalat. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean Montalat. Monsieur le Premier ministre, dans votre discours d'introduction à ce débat, vous avez rappelé qu'au lendemain de la guerre notre pays, ravagé et détruit, posait un certain nombre de problèmes urgents dont les solutions étaient concurrentes.

Devant l'immensité de la tâche, le gouvernement de l'époque demanda à M. Jean Monnet la mise au point d'un système qui permettrait le choix de priorités. Ainsi furent créés le Plan, c'est-à-dire une méthode, et le commissariat du Plan, gardien de cette méthode.

Aujourd'hui, il nous est permis de juger les résultats obtenus par le I^{er} Plan. On constate qu'en accélérant la production et la reconstruction de la France, en rassurant le prêteur américain — ce qui était important à l'époque — il a contribué à tirer la France de ses ruines et rompu avec les habitudes d'avant guerre.

M. Tanguy Prigent. Je vous approuve de redresser certains mensonges entendus hier.

M. Jean Montalat. Ce bref rappel historique montre que la planification n'est pas une innovation, mais le fruit de vingt ans d'efforts et de pratique ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.)

A vrai dire, si le monde des affaires s'intéressa à la planification dès le stade du II^e Plan, ce fut le IV^e Plan qui commença à mobiliser l'attention des Français. En effet, mettant à profit les progrès de la comptabilité publique, de la statistique et de la prévision, il était techniquement — nous vous le concédons, messieurs les ministres — peut-être le mieux conçu ; de plus, il prévoyait une Europe unie, ouverte au monde, et une consommation accrue. Malheureusement, ses objectifs n'ont pas été atteints.

Actuellement, lorsque l'on cherche à définir le V^e Plan, on a tendance à se référer à des voix officielles. Pour le Président de la République, il est une « ardente obligation » ; pour M. le Premier ministre, il est l'image de la France de demain, et pour certains orateurs, dont celui qui vient de me précéder à la tribune, c'est un plan d'économie concertée.

Mais le plan français n'a pas encore atteint ce stade, c'est un catalogue, un recueil de directives, d'études de marchés, de vœux, de souhaits plus ou moins optimistes visés dans l'enveloppe financière gouvernementale.

Nous sommes loin de l'ardente obligation présidentielle. Nous sommes loin également des paroles de M. Michel Debré qui, le 25 novembre, déclarait que les orientations du V^e Plan étaient « des engagements que nous devons prendre et que le Gouvernement devait réaliser ».

Il disait ce même jour également que notre mission, à nous parlementaires, mission que les techniciens ne pouvaient pas avoir, consistait à discuter, à rester fidèles aux engagements que nous avions pris par un vote.

Si on veut qu'un jour le Plan ait un sens, qu'il soit efficace, il faut qu'il cesse d'abord de n'être qu'un ensemble de prévisions qui n'engagent personne et d'objectifs qui sont certes défendus par le Gouvernement, mais qui ne sont pas garantis par lui.

Il faudrait aussi que le Gouvernement, avant de rédiger le texte même du plan, attende la fin des travaux des commissions spécialisées sinon, pourquoi réunir périodiquement les technocrates les plus éminents (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique) des secteurs public et privé dans ce club aimable de la rue de Martignac ?

Il faudrait aussi que le Gouvernement tienne compte, autant que possible, des avis du Conseil économique et social.

En effet, pourquoi les solliciter si on ne doit pas en tenir compte, ainsi que nous en avons la preuve aujourd'hui ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Notre Assemblée risque de connaître le même sort si les discussions concernant les budgets et les plans ne sont pas coordonnées.

Or le budget de 1966, première année d'exécution du V^e Plan, a été examiné et voté avant même que soit examiné et voté ce V^e Plan. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.)

Mais sans vouloir polémiquer davantage sur ce point, j'examinerai très rapidement, objectivement et sans passion les principales incertitudes qui règnent au moment du démarrage de ce Plan.

M. le rapporteur du Conseil économique et social a déclaré qu'elles étaient plus nombreuses et plus graves que lors du dépôt des précédents plans. En particulier, il a mis l'accent sur l'incertitude que laisse planer le Marché commun, qu'il s'agisse de son échec ou de sa réussite.

De son côté, M. Pierre Massé, commissaire général du plan, a déclaré que le V^e Plan avait été bâti dans la perspective d'une politique commune, qu'il était fondé sur l'hypothèse de la réussite du Marché commun et que, si une modification substantielle intervenait dans cette politique, il y aurait lieu de le réexaminer.

Or, M. le Premier ministre, M. Chardonnet, rapporteur du Conseil économique, M. Pierre Massé, commissaire général du Plan, ne sont pas des guérisseurs ! Loin de nous, monsieur le Premier ministre, la pensée que le Marché commun est une panacée, une pommade miraculeuse, c'est-à-dire la solution de tous nos problèmes ! Mais comprenez au moins nos inquiétudes !

Elles ont été exprimées, voici quelques instants, par M. Mondon et, il y a quelques jours, à cette même tribune, et avec quelle fougue et quelle éloquence, par un homme de la majorité,

M. Boscary-Monsservin qui, au cours de la discussion du budget du ministère de l'Agriculture, s'est adressé à peu près en ces termes à M. Pisani : « Monsieur le ministre, vous avez librement choisi la politique agricole commune dans le cadre du Marché commun et, parce que l'agriculture française avait foi en vous, elle s'est lancée à corps perdu dans cette politique commune ; elle a accepté tous les sacrifices parce qu'elle voyait poindre à l'horizon les avantages du Marché commun ».

Il faut bien reconnaître que nombreux sont ceux d'entre nous qui se sont exprimés ainsi dans nos campagnes.

C'est ainsi que les paysans de ma région, sans avoir lu le livre blanc de M. Blondelle, savent très bien — et vous l'avez dit hier, monsieur le Premier ministre — que grâce à la douceur de son climat et à la richesse de son sol, la France est le grenier de l'Europe ; ils n'ignorent pas l'augmentation spectaculaire des exportations agricoles vers les pays du Marché commun dont vient de parler un orateur ; et, stimulés par cette réussite, ils ont fait progresser la production agricole dans tous les domaines : c'est pourquoi nous avons trop de céréales, trop de viande, trop de vin, trop de productions laitières.

Leur seule inquiétude devant l'échec du Marché commun est de perdre ces débouchés et d'être obligés d'expédier leurs produits agricoles vers des pays tiers, à des prix inférieurs aux tarifs européens et dans des conditions défavorables.

Certes, vous avez prononcé des paroles rassurantes. Vous avez dit qu'en aucun cas les paysans français ne seraient victimes d'une rupture éventuelle des négociations de Bruxelles. Vous avez fait un premier geste. Malheureusement, les syndicalistes paysans, s'ils ne mettent pas en doute votre parole, monsieur le Premier ministre, n'ont pas confiance dans les possibilités financières du Gouvernement. Ils semblent croire davantage dans les possibilités du fonds européen d'orientation et de garantie agricole.

Si j'en crois les chiffres que nous avons recueillis, c'est 4.240 millions de francs que, par l'intermédiaire du budget de l'Etat, la nation aura payés en 1965 pour aider son agriculture.

Or les excédents agricoles ne cessent d'augmenter et — vous le savez — la position adoptée par les syndicalistes agricoles est soutenue par le Conseil économique et social qui a mis en exergue les deux faits suivants : d'une part, en 1964, le solde créditeur de la France au F. E. O. G. A. s'élevait à 60 millions de dollars et il atteindra vraisemblablement 250 millions de dollars en 1967 ; d'autre part, la rupture des pourparlers de Bruxelles risque d'entraîner la dénonciation de la convention de Yaoundé qui lie les pays africains et malgache à la Communauté économique européenne. Ces derniers, en l'absence de l'aide communautaire, se retourneraient vers l'ancienne métropole pour la reprise de l'aide antérieure, ce qui ne faciliterait évidemment pas l'équilibre du budget de la France.

En réalité, nous avons confiance dans les négociations de Bruxelles et, une fois de plus, j'emprunterai à M. Boscary-Monsservin ma conclusion sur ce point. Notre collègue a relaté à cette même tribune un débat de la commission de la production et des échanges au cours duquel le président Lalle avait posé à M. Pisani la question suivante : le V^e Plan étant fondé sur la réussite du Marché commun, existe-t-il une formule de rechange pour le cas où nous enregistrerions un échec du Marché commun ?

Et, ajoutait M. Boscary-Monsservin, après avoir mûrement réfléchi, M. le ministre de l'Agriculture a déclaré : « A ma connaissance, il n'y a qu'une formule ».

Réfléchissez-y, messieurs. Qu'il n'y ait qu'une formule, c'est là notre espoir. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.)

La deuxième incertitude qui pèse sur le démarrage du V^e plan réside dans l'évolution du commerce extérieur. Sur ce point, les objectifs du V^e Plan sont très optimistes. Ils prévoient un taux d'accroissement des importations et des exportations de 10 p. 100 et la mise en place d'une stratégie des exportations par une augmentation des prêts, des subventions, du nombre des attachés commerciaux. Cette stratégie des exportations est à mettre loyalement à l'actif du V^e Plan.

D'un autre côté, il faut bien reconnaître qu'en 1965 la balance purement commerciale s'est améliorée et que c'est une des raisons de l'optimisme du V^e Plan sur ce chapitre. Mais nous ne partageons pas tout à fait cet optimisme, non pas seulement parce que l'Allemagne, par exemple, qui est notre principale cliente puisqu'elle monopolise à elle seule 21 p. 100 des exportations françaises, va se lancer dans une politique de stabilisation, non pas seulement parce que la balance touristique française risque, ce que nous ne souhaitons pas, d'être déficitaire ; mais ne l'est-elle pas déjà en 1965 ? Nous sommes

pessimistes parce que l'évolution du commerce extérieur est fondée sur la stabilité des prix, sur le fait que les prix français augmenteront moins que les prix de nos partenaires.

L'augmentation de nos prix doit se tenir à 1,5 p. 100 tandis que les prix étrangers augmenteront beaucoup plus, et c'est là que nous ne sommes plus d'accord.

En effet, la politique de stabilisation a réussi à maintenir les prix, mais, en 1964, l'augmentation a été de 3,4 p. 100, de juillet 1964 à juillet 1965 de 3 p. 100 et nous ne voyons pas comment on pourra limiter l'augmentation à 1,5 p. 100 en 1966-1967.

Au contraire, nous croyons que le texte même du Plan tel qu'il est présenté contient des raisons d'augmentation des prix, ne serait-ce que l'augmentation du prix des services, du prix des transports et de la fiscalité.

Une troisième raison d'incertitude concerne la production nationale brute. La production industrielle a progressé cette année de 2,5 p. 100. D'après le Plan, cette progression devrait atteindre en 1966 4,5 p. 100 et, dans un régime de croisière, 5 p. 100 et cela dans une période d'équilibre.

Là encore, nous ne sommes pas d'accord avec les prévisions du Plan. Lorsque nous examinons, par exemple, les tableaux retraçant l'accroissement des investissements des entreprises non financières, nous constatons que le taux ne cesse de diminuer. En 1962-1963, il était de 8 p. 100, en 1964 de 6 p. 100, et cette année il est de 3,3 p. 100.

Alors, au moment où l'on oblige les industriels à augmenter leur autofinancement, on ne voit pas comment on pourrait, et dans une période d'équilibre de surcroît, atteindre en 1966 un taux d'accroissement de 5 p. 100.

Mais il est certain, et vous l'avez signalé dans votre discours, monsieur le Premier ministre, que les prévisions humaines présentent toujours un caractère aléatoire. C'est une des raisons pour lesquelles le commissariat du Plan a prévu, dans le texte qui nous est soumis, ce qu'on appelle des indicateurs d'alerte, des « clignotants ».

C'est là une idée séduisante, à notre avis, et qui pourrait être extrêmement utile, à condition d'abord que ces clignotants soient judicieusement choisis, et qu'ensuite ils soient soustraits à des manipulations ou à des influences politiques.

Comment ont-ils été choisis ? Tout d'abord, pour surveiller les prix, pour l'équilibre de nos échanges, l'évolution des taux d'accroissement de nos investissements, le maintien d'un certain taux de main-d'œuvre. Les choix ne sont pas discutables, ces clignotants ont été judicieusement choisis. Cependant leur fonctionnement appelle de notre part quelques observations.

Examinons d'abord celui du maintien des prix.

Lorsque les prix français, dit le texte, augmenteront de 1 p. 100 par rapport à ceux de nos partenaires, le Gouvernement agira. Mais le taux d'augmentation de la production devra baisser de 2 p. 100 et le taux de nos investissements de 2,5 p. 100, avant que le Gouvernement agisse.

Il y a donc une dissymétrie entre le clignotant d'inflation et le clignotant de récession. Vos clignotants, monsieur le commissaire général du Plan, sont beaucoup plus sensibles à l'inflation qu'à la récession.

Certains esprits chagrins dont parlait, je crois, le rapporteur de la commission des finances, M. Sanson, à l'occasion de la discussion du budget de l'industrie estiment que cette dissymétrie entre le clignotant de l'inflation et celui de la récession est le signe que, sur le plan technique, votre politique met beaucoup plus l'accent sur la stabilité que sur l'expansion. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.)

Mais le clignotant qui a retenu toute notre attention et qui nous préoccupe est celui du maintien de l'emploi.

En effet, pour que le Gouvernement agisse, il faudra que le nombre des demandeurs d'emploi atteigne 2,5 p. 100 de la population active. Or, en 1970, cela correspondra à 520.000 chômeurs environ.

Si on ajoute à ces 520.000 chômeurs les 320.000 chômeurs frictionnels, on obtient un chiffre très alarmant qui n'a jamais été atteint ou rarement dans le passé. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Au cours de l'examen du budget du travail, le député communiste qui citait ces chiffres a fait l'objet d'une protestation très vive de la part de M. le ministre du travail. Pourtant, ces chiffres sont précis, réels et indiscutables.

Certes nous souhaitons et nous pensons que le Gouvernement agirait avant que cette cote d'alerte ne soit atteinte. Mais si les intentions du Gouvernement sont bonnes dans ce domaine, alors pourquoi ne pas modifier les chiffres qui commandent le clignotant ?

S'ils ne sont pas modifiés, nous serons bien obligés de croire que le chômage est non seulement détecté mais souhaité pour faire pression sur les salaires. (Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Alors, le V^e Plan ne serait pas un plan de plein emploi mais bien un plan de sous-emploi.

Certes, dans une période comme celle que nous traversons, compte tenu de l'évolution de la démographie, de la nette immigration de la main-d'œuvre et de la migration de nos campagnes, la politique de l'emploi va prendre une très grande acuité. Et alors, le problème qui nous préoccupe le plus est celui des salaires et de la hausse des prix.

Ici, je voudrais me permettre de présenter quelques observations.

En effet, dans le texte du V^e Plan, nous notons que l'augmentation des salaires évolue entre 2,8 et 3 p. 100.

Le chiffre de 2,8 p. 100 a été retenu et, tout glissement catégoriel compris, nous atteignons 3,3 p. 100 alors que la hausse des prix sera stabilisée, paraît-il, à 1,5 p. 100. Mais nous aurons certainement toute les peines du monde à la maintenir à ce niveau.

En outre, dans le texte du projet de V^e Plan, il n'est prévu aucune liaison entre l'augmentation des salaires et la hausse des prix.

Enfin, les salariés soumis au S. M. I. G. sont dans une position encore plus difficile parce que de janvier 1963 au 1^{er} septembre 1965, le S. M. I. G. a augmenté de 1,80 p. 100.

Quant aux agriculteurs, dont M. Bruel et M. Debatisse ne cessent de nous dire que leur situation s'est détériorée, ils ne seront pas mieux lotis, car le taux de 4,8 p. 100 sera très difficile à atteindre, d'abord parce que les charges de l'agriculture croîtront plus que ne le prévoit le Plan, ensuite parce que vous avez diminué la possibilité d'augmenter les prix agricoles et ramené le taux d'augmentation de 1,1 p. 100 dans la loi des options à 0,4 p. 100 dans le texte actuel du Plan.

Par ailleurs, le Plan porte en lui-même une contradiction très importante : d'une part, il prévoit une migration des campagnes vers les villes de 110.000 personnes annuellement ; d'autre part, il préconise, avec raison, l'augmentation des productions animales, végétales et horticoles, c'est-à-dire de productions qui nécessitent un plus grand apport de main-d'œuvre qualifiée.

Si ces productions sont développées, il en résultera une diminution des migrations de la main-d'œuvre agricole vers les villes — c'est du reste souhaitable — mais, dans ces conditions, il y aura beaucoup plus de parties prenantes et nous ne pourrions pas atteindre le taux d'expansion de 4,8 p. 100 par an qui a été fixé.

Enfin, les centrales syndicales, vous le savez, reprochent au Plan de ne pas avoir précisé l'évolution et le financement des prestations sociales et, en particulier, des prestations familiales dont M. Michel Debré disait, le 25 novembre dernier, qu'elles avaient une importance prioritaire.

Il est très heureux, monsieur le Premier ministre, que vous ayez évoqué hier ce problème dans votre discours. Nous avons ainsi appris qu'une étude était faite pour évaluer les prestations sociales et prévoir une augmentation, en cinq ans, de 38 à 40 p. 100, si mes souvenirs sont exacts.

Deux mesures prévues au Plan sont très discutées par les syndicats et par nous-mêmes, ce sont l'épargne dans l'entreprise et la capitalisation des retraites. Nous discutons de l'épargne dans l'entreprise parce que nous pensons qu'individuelle et facultative aujourd'hui, elle peut devenir demain, sous un autre gouvernement ou sous le vôtre, obligatoire et collective et s'opposer, par conséquent, à la liberté et à la mobilité de la main-d'œuvre. Elle peut, en outre, prendre la forme d'une ingérence des chefs d'entreprise dans le budget de leur personnel.

La capitalisation des retraites soulève un tollé général. Je pense que M. Malterre a raison de dire que les régimes de retraite sont d'abord faits pour payer des retraites et non pas pour financer des investissements. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Lorsqu'on examine plus avant le contenu social du V^e Plan, on peut être amené, sans pour autant ouvrir un débat, à formuler quelques remarques sur l'équipement sanitaire et social, sur l'éducation nationale, sur le logement.

En ce qui concerne l'équipement hospitalier, il est exact qu'au cours de la dernière année d'exécution du IV^e Plan et plus précisément depuis deux ans, un effort a été accompli, notamment en faveur des centres hospitaliers universitaires et au bénéfice de l'enfance inadaptée, mais aux dépens des personnes âgées et au détriment des hôpitaux et des hospices.

C'est à ce propos que je voudrais faire une observation. En effet, en 1964, il a été dépensé 810 millions de francs pour les constructions d'hôpitaux. Sur ces 810 millions, la part de l'Etat s'est élevée à 110 millions, soit une participation de 13 p. 100 environ. La part des institutions de prévoyance s'est élevée à 320 millions environ et le reste a été exclusivement à la charge des collectivités locales. Il est évident qu'avec un financement de 13 p. 100, on peut bâtir de très belles statistiques. Mais il est permis de se demander si les collectivités locales pourront continuer longtemps à financer des constructions d'hôpitaux dans de telles proportions et à de tels pourcentages. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

En ce qui concerne l'éducation nationale, je ne reviendrai pas sur les propos que M. Mondon a tenus voici quelques instants à la tribune, en rappelant que la commission du Plan avait retenu le chiffre de 32 milliards 800 millions de francs, alors que les options n'avaient retenu que 28 milliards et que le texte du Plan, lui, n'avait définitivement retenu que 25 milliards 500 millions de francs.

Il est dès lors permis de se demander si c'est véritablement un bon choix que les auteurs du Plan ont fait là. L'insuffisance de ces crédits ne va-t-elle pas entraîner un retard dans la démocratisation de l'enseignement et dans le développement de l'enseignement technique ? Est-ce que cela ne va pas retarder l'application de l'ordonnance de 1959 sur la prolongation à seize ans de l'âge de la scolarité, la France devenant ainsi le dernier pays moderne à prendre une telle mesure ?

En ce qui concerne les logements, un effort — c'est vrai — a été fait dans le Plan. Les crédits sont passés de 24 milliards à 26 milliards, pour atteindre, en 1970, l'objectif de 480.000 logements. Mais sur ces 480.000 logements, 165.000 sont des H. L. M. et 15.000 des I. L. M.

C'est cette proportion que nous condamnons parce que — et je confirme, comme tous les maires de France pourraient le faire, les déclarations du maire de Metz — les demandes les plus pressantes et les plus nombreuses concernent particulièrement les logements sociaux. Nous risquons donc de manquer de logements de cette nature en 1970, alors que les logements à grand standing ne trouveront ni acheteurs, ni locataires. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du centre démocratique et du rassemblement démocratique.)

Je veux aussi vous faire part des inquiétudes des administrateurs locaux devant la débudgétisation des prêts.

Désormais, la construction dans nos villes sera aidée par la Caisse des dépôts et consignations sous forme de bonifications d'intérêts. Mais cette Caisse voit, au fur et à mesure des budgets et des plans, grandir sa mission et, déjà, on peut se demander si elle pourra faire face à toutes ses obligations.

L'une de nos principales observations porte aussi sur la politique foncière.

Ce que nous reprochons au V^e Plan, c'est de n'avoir prévu aucune mesure dans le domaine de la politique foncière. Or, le prix du terrain a doublé de 1958 à 1961. Il a également doublé les deux années suivantes, et il est en passe de doubler à nouveau.

En ma qualité de maire et de président d'un office d'H. L. M., je vous le dis, c'est proprement intolérable. Nous ne pourrions plus faire face à de telles obligations et nous ne sommes pas les seuls à penser ainsi. M. Michel Debré, lors du débat sur les options, et tout à l'heure encore, a rappelé la nécessité d'une politique foncière. Il a dit que nous pourrions peut-être atteindre l'objectif de 470.000 logements à condition de juguler la hausse des prix, celle qui est prévisible, par une politique foncière stricte.

Pour une grande nation moderne qui se veut compétitive, personne ne contestera la nécessité d'investissements productifs et, dans ce domaine, le Plan a retenu le chiffre de 88 milliards, supérieur de 3 milliards au projet des options. Se préoccupant du financement de ces investissements, il a cru trouver la solution dans une aide accrue à l'épargne.

Ainsi se confirme la tendance que manifeste le Gouvernement à opérer un glissement du financement de l'Etat vers le financement privé dans le domaine des investissements où il cherche à se dégager quelque peu. Mais, compte tenu de l'évolution des salaires et de celle de la hausse des prix dans le cadre du V^e Plan, on se demande qui épargnera et comment on épargnera, même si, aux termes du Plan, la consommation des ménages est ramenée de 300 à 294 milliards de francs.

Le grand principe sur lequel est fondé le V^e Plan est celui de la compétitivité internationale. C'est en lui-même un bon principe. Mais, en vertu de cette même compétitivité, le Gouvernement opère un transfert de la consommation vers les investissements productifs, et c'est cette hypothèse, à notre avis, qui

n'est pas bonne. Car la pratique montre que, sans une relance de la consommation, les chefs d'entreprises n'investissent pas. Un chef d'entreprise, en effet, investit non pour le plaisir d'investir, mais pour produire et vendre davantage.

Nous nous trouvons devant un travail de technocrates qui ont bâti un système apparemment séduisant pour l'esprit, mais dépourvu de tout contact avec la réalité. On a posé des hypothèses, à partir desquelles on raisonne, comme si elles étaient vraisemblables. Or elles ne le sont pas, parce que l'épargne constituée par les particuliers, par les entreprises ou par les institutions de prévoyance a été surestimée dans le Plan.

Il ne restera alors que deux moyens pour financer les investissements : ou bien l'appel aux capitaux étrangers — que nous considérons comme très dangereux — ou bien l'appel à l'Etat, en l'occurrence l'augmentation de la fiscalité.

Il semble que, dans le Plan, apparaisse en quelque sorte, ici et là, une porte de sortie vers cette solution. C'est ainsi qu'il y est question de la progression de la fiscalité et que les auteurs y ont incliné des tableaux montrant que le contribuable français est bien traité par rapport au contribuable britannique, néerlandais ou allemand.

Mais nous n'avons pas grande confiance dans les tableaux publiés sur ce point. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

D'abord, parce qu'ils ne font pas référence aux contribuables belge et italien. Or, quoique profanes en la matière, nous nous demandons si un tel gain ne provient pas du fait que cette référence ne serait pas favorable au contribuable français.

Ensuite, parce que ces tableaux ne traitent que de l'impôt général sur le revenu des personnes physiques. Mais ce qui compte, pour le contribuable français, qu'il soit chef d'entreprise ou salarié, c'est le total des contributions directes et indirectes qu'il paie. Or, si on se rappelle que le total des contributions indirectes représente 60 p. 100 de la fiscalité française, on s'aperçoit qu'en définitive le contribuable français supporte un pourcentage d'imposition assez important par rapport au produit national brut.

Il est vrai que dans le même temps on ne peut faire appel à l'épargne et à l'imposition sur le revenu parce que ces deux politiques seraient contradictoires.

M. Georges Pompidou, Premier ministre. Monsieur Montalat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean Montalat. Très volontiers.

Mme la présidente. La parole est à M. le Premier ministre, avec la permission de l'orateur.

M. le Premier ministre. Je vous signale simplement, monsieur Montalat, que si vous voulez bien vous reporter au projet de loi portant approbation du V^e Plan, vous constaterez qu'à la page 76 figurent des renseignements sur la pression fiscale globale dans les différents pays, y compris la Belgique et l'Italie, et à la page 77, sur l'impôt sur le revenu dans les différents pays, y compris l'Italie. Il se trouve, en effet, que la Belgique n'y est pas mentionnée. Nous tâcherons de faire mieux.

M. Jean Montalat. La prochaine fois !

Mais vous n'avez pas répondu, monsieur le Premier ministre, à mes allégations concernant les impositions directes et indirectes.

M. le Premier ministre. Nos chiffres concernent bien les impositions globales. (Rires sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean Montalat. Y compris les impositions indirectes ?

M. le Premier ministre. Oui.

M. Jean Montalat. Alors, monsieur le Premier ministre, tant mieux pour le contribuable français !

J'appelle maintenant votre attention sur un des points auquel nous, socialistes, attachons une grande importance, le domaine de la recherche.

Le V^e Plan prévoit un effort assez important en faveur de la recherche, puisque le chiffre retenu s'élève à 35 milliards de francs, soit 2,5 p. 100 du produit national brut. Ce pourcentage est en augmentation puisque, dans les dernières années d'exécution du IV^e Plan, il n'atteignait que 1,7 p. 100.

Il demeure toutefois encore insuffisant, surtout si on le compare à celui des Russes ou des Américains. En 1962, en effet, les Américains ont consacré plus de 3 p. 100 du produit national brut à la recherche et, pour fixer un ordre de grandeur, ils ont dépensé, en 1962, vingt fois plus de crédits que nous pour la recherche.

Mais notre principale observation porte sur la répartition des crédits.

On constate en effet que, sur les 35 milliards de francs prévus, 23 milliards vont à la recherche militaire et au commissariat à l'énergie atomique ainsi qu'au centre de recherches spatiales, dont on sait à quelles fins ils sont mobilisés. Si on ajoute 8 milliards de francs environ à titre de crédits de fonctionnement, on s'aperçoit qu'il ne reste plus que 4 à 5 milliards pour la recherche fondamentale, pour les actions concertées et pour la recherche-développement. On ne sait pas, par exemple, ce qui revient à la recherche agricole, dont on a dit et répété à cette tribune qu'elle était en France dans un état précaire, par rapport à sa situation dans les pays voisins.

Les militaires reçoivent donc la part du roi, sans jeu de mots. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Au cours de l'examen des crédits militaires, un universitaire distingué, député de la majorité, a cité une phrase d'un commentaire du professeur Jacques Monod, prix Nobel de médecine, en extrapolant de manière à faire croire que celui-ci se félicitait de l'état d'esprit des militaires dans le domaine scientifique.

M. Joël Le Theule. C'est exact.

M. Jean Montalat. C'est là une citation très imprudente, monsieur Le Theule, et sans vouloir reprendre à cette tribune le débat que nous avons engagé sur les recherches militaires, j'aimerais rappeler le fait que, directement ou indirectement, les militaires contrôlent en France 60 à 65 p. 100 de la recherche scientifique. C'est cela qui est grave et qui pèse lourdement sur l'évolution scientifique en France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.)*

M. Joël Le Theule. Ils le font avec la collaboration d'universitaires et de volontaires.

M. Jean Montalat. C'est un fait grave, disais-je.

Certes, on indique aussi que les militaires américains bénéficient de crédits considérables pour la recherche. Mais les militaires américains, monsieur Le Theule, ont une optique et une philosophie différentes. Ils financent la recherche fondamentale beaucoup plus que l'Etat parce qu'ils partent de ces deux idées très simples que l'homme qui a été formé dans la recherche fondamentale est capable de tout et que la recherche fondamentale est à la base de toutes les sciences et de tous les progrès scientifiques.

M. Joël Le Theule. Les militaires français en sont convaincus.

M. Jean Montalat. Je vais vous répondre.

Voilà donc quelle est la philosophie des militaires américains et il y a peut-être lieu de se féliciter de ce que les nazis n'aient pas eu cette même philosophie à l'égard de la « science juive » comme ils disaient, et en particulier à l'égard d'Einstein, car nous ne serions pas là aujourd'hui.

Ce que je veux dire, c'est que nous sommes peut-être tous un peu coupables, car il est certain que tous les Gouvernements qui se sont succédé depuis quarante ans n'ont pas fait de très gros efforts pour favoriser la recherche scientifique. Cependant les savants contemporains reconnaissent qu'un geste positif a été accompli en 1936 lorsque le professeur Jean Perrin créa le centre national de la recherche scientifique, parce que celui-ci est l'élément essentiel de la recherche fondamentale et du développement de nos sciences. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.)*

Ce que voulait dire le professeur Jacques Monod que vous avez cité, monsieur Le Theule, c'est que les militaires avaient compris cela.

M. Joël Le Theule. C'est exact.

M. Jean Montalat. C'est pour cette raison qu'ils ont créé dans l'administration militaire leur propre C. N. R. S. qui s'appelle la direction des recherches et des moyens d'essais, la D. R. M. E.

Mais ce qui est regrettable, monsieur Le Theule, c'est que cette D. R. M. E. dispose de beaucoup plus de crédits que le C. N. R. S. Vous vous en félicitez, nous le déplorons. C'est là tout le problème. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.)*

Avant de terminer, je veux préciser que je n'ai pas mission de parler de l'aménagement du territoire et de la décentralisation industrielle. Mais, en qualité de président du comité régio-

nal d'expansion et de président de C. O. D. E. R., je veux dire que pour beaucoup de nos régions françaises, l'aménagement du territoire et la décentralisation sont un leurre.

Je ne vois d'ailleurs pas comment il pourrait en être autrement, car vous n'avez pas les moyens d'agir, monsieur le Premier ministre, puisque les moyens financiers nécessaires ne sont pas prévus au Plan.

Lorsqu'on parle des investissements productifs, des équipements urbains, des logements, de la construction des écoles, de l'aménagement du territoire, on se heurte toujours au facteur financier, tant il est vrai qu'on ne peut pas tout faire et qu'il faut choisir.

Je ne peux mieux faire à ce sujet que de rappeler les conclusions du rapporteur de la commission des finances du Conseil économique et social qui s'exprimait ainsi :

« Le V^e Plan qui veut mener de front une politique d'investissements productifs et d'équipements collectifs et sociaux extrêmement rigoureuse, tout en faisant de la France un exportateur net de capitaux, un prêteur à long terme vis-à-vis d'un grand nombre de pays et une nation militairement puissante, est très ambitieux. »

Messieurs, votre tâche n'est pas facile. En effet, vous devez exercer des choix qui ont un caractère économique et des choix qui ont un caractère politique. Or vous n'êtes pas entièrement maîtres de ces choix, parce que vous devez incorporer au Plan les conséquences financières d'une politique militaire et diplomatique que vous ne pouvez contrôler, car elle dépend du domaine réservé au chef de l'Etat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.)*

L'armement nucléaire est au cœur du gaullisme, mais la politique militaire de l'atome échappe aux règles et aux perspectives du Plan. Et si l'Europe intégrée est au ban du gaullisme, c'est l'échec du Marché commun.

Dans ces conditions, peut-on concevoir une politique de planification rationnelle et démocratique et peut-on croire au Plan ? Non, assurément.

Dans un monde dominé par ces deux géants que sont la Russie soviétique et les Etats-Unis d'Amérique — et demain la Chine — à l'époque des continents organisés, la France seule n'a aucune chance.

L'indépendance économique et politique n'est réelle et la liberté n'est effective qu'à partir de la puissance. Or il n'y a de puissance, selon nous, que dans l'Europe unie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Maurice Faure. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du centre démocratique.)*

M. Maurice Faure. Monsieur le Premier ministre, sans prétendre pourtant être aussi sévère que M. Michel Debré, je présenterai plusieurs observations sur le V^e Plan, dont nous avons discuté les options il y a un an et qui nous est soumis aujourd'hui pour décision définitive.

Le V^e Plan succède au IV^e — M. de La Palice n'aurait pas mieux dit — ce qui signifie que les conditions dans lesquelles il s'amorcera dépendent étroitement de celles de la réalisation du IV^e Plan.

A ce titre, il n'est pas indifférent de se pencher la situation générale de notre économie pendant l'année 1965.

Franchement, sur certains points, le bilan de 1965 se révèle décevant, sinon même médiocre.

Certes, vous avez coutume de faire sans cesse référence, comme à une antienne préférée, à des comparaisons avec le régime précédent, encore qu'il serait facile d'établir ici que les sept premières années de la V^e République n'ont pas connu un rythme d'expansion tellement supérieur à celui des dix dernières années du régime précédent, ni une évolution des prix fondamentalement différente.

Mais la vraie comparaison, la comparaison significative, sur laquelle vous êtes, je dois le dire, d'une discrétion tout à fait remarquable, c'est celle qui consiste à considérer ce qui se passe chez nos partenaires de la Communauté économique européenne, avec lesquels, précisément — du moins si votre vœu de succès quant à l'avenir du Marché commun se réalise — notre économie doit être confrontée.

C'est sur ce point que nous relevons les difficultés que je vais énoncer.

En 1965, nous avons connu la plus mauvaise année de l'après-guerre, depuis 1952, du point de vue du taux global d'expansion.

Actuellement, ce taux se situe à environ 2,5 p. 100 par an. La reprise, modeste mais certaine, à laquelle nous assistons relèvera sans doute ce chiffre, mais il demeurera en toute hypothèse, ainsi que M. le président Pleven le rappelait ce matin, inférieur à 3 p. 100.

Pendant ce temps, quelle a été l'évolution de nos partenaires ?

Si l'on compare leur production industrielle à la nôtre pendant les cinq dernières années, en prenant pour bases de référence l'année 1960 et l'indice 100, la production industrielle française est à 128, la production industrielle de l'ensemble des pays du Marché commun à 132, la production allemande se situe précisément dans cette moyenne de 132 et la production italienne est à 148.

Si l'on considère les prix, toujours sur la base 100 en 1960, les prix français sont actuellement à 120, les prix allemands à 116, les prix belges à 114, les prix hollandais à 117. Seuls les prix italiens dépassent les nôtres, du point de vue de la courbe de progression, et se situent à 128.

Mais il y a pis, et vous ne l'avez pas caché hier à cette tribune, monsieur le Premier ministre : c'est l'évolution de la courbe des investissements productifs du secteur privé.

En 1961, ceux-ci étaient encore de près de 15 p. 100 supérieurs à ceux de l'année précédente. En 1962, ils n'étaient déjà plus que de 9,8 p. 100 supérieurs à ceux de 1960 ; en 1963, de 4,8 p. 100 ; en 1964, de 4 p. 100. Cette année — c'est ce qui me permettait de vous dire qu'elle méritait, hélas ! d'être portée au compte des années les plus difficiles de l'après-guerre dans cette marche au progrès général de notre économie — ils s'établiront probablement à moins de 0 p. 100.

Le Plan ne le cache pas, puisqu'il estime que c'est là un des points essentiels sur lesquels nous devons faire porter notre effort afin de redresser, précisément, cette situation.

Il a déjà été dit que cela résultait, dans une large mesure, d'une politique qui s'était beaucoup plus souvent signalée par un simple blocage que par une véritable politique réformatrice.

En réalité, M. Jacques Duhamel vous le disait ce matin, ce que nous serions amenés à vous reprocher c'est, dans de nombreux domaines, moins ce que vous avez fait que ce que vous n'avez pas fait, et en particulier de n'avoir pas suivi les suggestions contenues, pour la plupart, et éminemment réformatrices, dans le plan Rueff-Armand, qui avait pourtant été établi à la demande du Gouvernement.

Paradoxalement, les seuls secteurs dans lesquels quelques réformes de structures, quelques concentrations — hélas ! plus au stade du commerce qu'à celui de la production — et quelques accords de marché ont été réalisés, sont généralement ceux qui ont obéi à la pression la plus immédiate du Marché commun et que, par ailleurs, votre politique actuelle tend, dans une large mesure, à mettre en péril.

Ce Plan est une façade moderne, une conception progressive qui s'est perfectionnée peu à peu, au point de devenir maintenant, jusque dans son langage, éminemment technique, puisqu'il y est question de clignotants, d'indicateurs de direction, d'objectifs impératifs, de programmations en valeur. Il faut ouvrir tout un petit lexique et en prendre connaissance avant de se pencher sur ses longues pages, comme le disait ce matin M. le président Pleven. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.)

Or nous redoutons que, derrière cette façade moderne et progressive, ne se camoufle une certaine sclérose de nos structures de production et que l'on n'en vienne, en définitive, à compromettre la notion même de plan.

Ainsi la rampe de lancement que constitue, pour le V^e Plan, l'économie française aujourd'hui, au moment où s'achève la mise en œuvre du IV^e Plan, nous semble-t-elle médiocre.

Arrivons-en donc au V^e Plan lui-même.

On peut l'examiner d'abord sous l'angle de son contenu, de ses objectifs globaux comme de ses objectifs sectoriels. On peut aussi — et je n'y manquerai pas — l'envisager sous l'angle de la plausibilité de sa réalisation.

Il est évident — c'est un aspect essentiel du problème — qu'un plan qui ne serait qu'une écriture sur du papier, une vitrine électorale, une collection de généralités ou de vœux n'aurait aucun intérêt. Il nous importe ici de savoir non seulement si ses objectifs ne sont pas convenables mais, surtout, s'ils ont des chances d'être atteints.

Vous vous fixez comme objectif global — et je suis d'accord avec M. Debré, c'est un objectif raisonnable — un taux d'expansion annuel de 5 p. 100 en moyenne, pendant les cinq prochaines années, dans la stabilité des prix, dans l'équilibre budgétaire et dans l'équilibre de la balance de nos paiements extérieurs.

Pourrez-vous tenir ce pari, monsieur le Premier ministre ? J'en doute, essentiellement pour deux raisons.

En premier lieu, je doute que vous ayez réuni, même dans la présentation que vous nous en avez faite, les éléments de l'équilibre interne de votre Plan. En d'autres termes, il suppose qu'à son expiration, en 1970, l'ensemble de la consommation française portée au niveau qu'il indique, l'ensemble des investissements français publics et privés portés au niveau qu'il prévoit et l'ensemble des équipements collectifs également corrigés en hausse, d'après les prévisions qui sont les siennes, pourront être couverts par l'ensemble des ressources nationales.

Eh bien ! je ne ferai que répéter, sur ce point, ce qu'ont déjà dit quelques-uns des orateurs qui m'ont précédé, en déclarant qu'il y a trop d'inconnues et trop d'incertitudes pour que nous puissions ne pas éprouver des doutes.

Songez, mesdames, messieurs, que le budget social de la nation, le budget des entreprises publiques nationales et celui des collectivités locales atteignent, à eux trois, un montant à peu près égal à celui du budget de l'Etat. Or chacun de ces trois budgets est grevé d'inconnues, d'incertitudes et d'hypothèques qui, en quelque sorte, taraudent de l'intérieur même l'application du Plan.

Monsieur le Premier ministre, vous avez vous-même déclaré, hier après-midi, que vous ne pouviez pas encore nous parler du budget social, que, sans doute, le chiffre de 7 milliards de francs de déficit annoncé pour 1970 ne sera pas atteint, que c'était une vue faussée que d'extrapoler du déficit à venir en partant du déficit présent. Je suis d'accord sur ce point.

Mais si le budget social n'atteint pas 7 milliards de francs en 1970, qui peut contester qu'en toute hypothèse un chiffre important sera atteint ?

Et lorsque nous demandons comment vous équilibrerez ce budget, si vous envisagez de diminuer le montant des prestations, de faire appel à la réduction d'autres formes de la consommation, à des crédits de subventions budgétaires, à des moyens de caractère monétaire, vous vous contentez de nous dire que les études ne sont pas terminées et que vous ne pouvez encore nous répondre sur ce point.

La même réponse nous est faite en ce qui concerne le financement du déficit des entreprises publiques nationales.

Dans le Plan, vous indiquez fort justement tout l'effort d'investissement qu'elles devront, comme les autres, accomplir vaillamment, mais vous ne dites pas comment cet effort d'investissement sera financé.

Dès aujourd'hui, elles sont en déficit. Le projet de budget pour 1966 en porte la trace. Souvenez-vous des mesures que le Parlement a adoptées afin de combler le déficit de la R. A. T. P., celui de la S. N. C. F. et d'autres que je passe en cet instant sous silence !

Augmenterez-vous les tarifs ? Dans quelle proportion ? Avez-vous calculé les incidences d'une telle augmentation sur le niveau des salaires et sur celui des prix ? Accroîtrez-vous, au contraire, le volume des subventions ? Dans ce cas, en avez-vous calculé les incidences sur l'équilibre budgétaire ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du centre démocratique.)

Voilà autant de questions sur lesquelles je n'ai pas en cet instant à me prononcer. Mais je me permets de vous dire, monsieur le Premier ministre, que nous aimerions trouver, en réponse, des indications dans les textes qui nous ont été fournis.

Enfin, qu'en est-il du financement du budget des collectivités locales ?

Il y a ici de nombreux maires, des conseillers généraux et quelques-uns qui, sans l'être, ont aspiré à la devenir, ce qui me permet de penser qu'ils avaient étudié les questions que je vais traiter maintenant. (Sourires et applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du centre démocratique.)

Pour les uns et pour les autres, je peux dire que vous nous rendez — *timeo Danaos* ! — un hommage qui nous a émus.

Vous reconnaissez que le rôle des collectivités locales est capital dans l'équipement du territoire, dans l'expansion, dans l'aménagement des régions. Vous nous dites que, grâce au phénomène d'urbanisation croissante, les collectivités locales et ceux qui les administrent auront à prendre une part de plus en plus grande. Vous nous dites qu'en ce qui concerne l'industrialisation, leur rôle est décisif, de même que dans le domaine des équipements collectifs, dont personne, sur aucun banc de cette Assemblée, ne conteste que les besoins iront croissant.

Or vous diminuez systématiquement, d'année en année, les taux des subventions que vous nous versez pour réaliser l'ensemble de nos projets ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du groupe socialiste et du centre démocratique.)

Au même moment, vous tarissez les sources de crédit public ou semi-public auxquelles nous pouvions nous adresser à nos frais (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs*), à tel point, monsieur le Premier ministre, que si les mesures que vous avez évoquées avaient été appliquées plus tôt, la piscine construite à Cajarç, grâce aux efforts de la commune et du département, n'aurait pu être réalisée ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.*)

Nul ne peut soutenir sérieusement — et je regrette que M. le ministre des finances ne soit pas à son banc — que c'est sur l'excédent de leurs ressources fiscales ordinaires que les collectivités locales peuvent financer tout cet effort d'investissement.

Ainsi, sans l'avouer officiellement, vous procédez à des transferts de charges. Et même si nous acceptons ces transferts, vous ne nous donnez pas les moyens financiers d'y faire face !

Je conclus sur ce point.

Un plan, monsieur le Premier ministre, c'est l'occasion non pas d'esquiver les problèmes mais, précisément, de les poser, si difficiles soient-ils, et d'y apporter des solutions.

Voilà trois points essentiels sur lesquels il m'est permis de dire que notre attente — et c'est le moins que l'on puisse prétendre — n'est certainement pas satisfaite ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.*)

Tout cela nous inquiète, quant à l'évolution des prix pendant les cinq prochaines années.

Un et demi pour cent d'augmentation annuelle des prix de la production intérieure brute : je crois qu'aucun des grands pays industrialisés de l'Occident n'a réussi cette performance pendant cinq années consécutives, depuis la fin de la dernière guerre. Bien sûr, je souhaite pour le pays que vous réalisiez cette performance mais, d'ores et déjà, elle est hypothéquée, comme on vous l'a dit, d'une hausse prévisible de 30 p. 100 des loyers et de la hausse des prix agricoles qui, si vous voulez faire du « rattrapage » en matière de revenu rural, devra nécessairement intervenir, dans une mesure plus ou moins large.

D'ores et déjà, cette performance est nécessairement hypothéquée de l'accroissement de la fiscalité locale, qui est inéluctablement inscrit dans les dispositions que vous nous demandez de voter.

Elle est aussi, cette hausse, supérieure à 1,5 p. 100 par an, étant donné les majorations annoncées des prix des transports publics et des télécommunications, des prix des services publics, du prix de l'électricité, et aussi en raison des mesures qu'il faudra prendre afin d'équilibrer le budget social de la nation.

D'où vient le chiffre de 1,5 p. 100 ?

Je crois savoir que l'on avait d'abord retenu celui de 1,9 p. 100. Déjà, à l'époque, tous ceux qui l'avaient avancé avaient sans doute appelé votre attention sur le fait qu'il serait très difficile de le respecter. Il était tentant de le réduire, et c'est ce que vous avez fait.

Nous aimerions savoir à la suite de quelles études et en vertu de quelles conclusions certaines et sérieuses a été retenue cette hypothèse, dont la non-réalisation risque évidemment d'hypothéquer l'ensemble des objectifs de votre Plan.

Mais il y a une deuxième catégorie de raisons pour lesquelles la réalisation du Plan me semble d'ores et déjà très hypothéquée. Elles tiennent à votre politique économique extérieure.

En effet, il est inconcevable que le rythme de 5 p. 100 d'accroissement général de notre économie soit atteint en cinq ans, en dehors de l'équilibre de la balance des paiements. C'est d'ailleurs en toutes lettres à la fois dans votre exposé d'hier, monsieur le Premier ministre, et dans les documents que vous nous avez fait parvenir.

Or, lorsqu'une économie est en progrès annuel de 5 p. 100, il est à peu près unanimement admis que les importations augmentent de 10 p. 100 par an. Les voyages, la généralisation sur notre territoire de réseaux commerciaux étrangers, l'ouverture des goûts à des produits autres que les produits nationaux, tout cela corrobore l'attestation que j'apporte en cet instant.

Il faudra donc faire face à cet inéluctable effort d'importation — car réduire les importations revient à diminuer le taux d'expansion de l'économie — par un effort d'exportation considérablement accru.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Il faut, pour l'apprécier, examiner les composantes de notre balance des comptes.

Au cours des trois dernières années, notre balance commerciale a été singulièrement dégradée. En 1962, nous avions encore un excédent de 500 millions d'unités de compte dans notre

balance commerciale. En 1963, il n'était déjà plus que de 177 millions d'unités de compte. Mais, en 1964, notre balance commerciale était déficitaire de 113 millions d'unités de compte.

M. René Sanson. Et en 1965 ?

M. Maurice Faure. Elle se redresse légèrement en 1965, c'est exact, et j'allais d'ailleurs le dire dans la suite de mon exposé.

Notre balance des services, deuxième composante de la balance des comptes, a connu, dans les trois années que je viens de citer, une dégradation comparable. Les chiffres que voici ne sont pas contestables : 242 millions d'excédent d'unités de compte en 1962, 136 millions en 1963, 30 millions en 1964.

Ainsi donc, l'année dernière — on le cache généralement à l'opinion, évidemment — notre balance des paiements n'a été excédentaire que grâce aux capitaux étrangers qui se sont investis sur notre sol, seul poste en progression : 456 millions d'unité de compte en 1962, 457 millions en 1963, 550 millions en 1964.

Monsieur le Premier ministre, vous ne devez donc ce bulletin de victoire — que vous publiez si fréquemment — concernant l'excédent de notre balance des paiements qu'à ces investissements étrangers, à ces importations de capitaux bruts que par ailleurs, vous dénoncez et auxquelles le Plan prétend, dans une certaine mesure, s'opposer. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.*)

Je vous pose donc la question. Dans la mesure, précisément, où vous ne voulez pas avoir recours à l'aggravation de ces investissements étrangers dans notre pays, comment ferez-vous pour développer vos exportations dans des proportions telles qu'il faudrait vraiment une baisse relativement considérable de nos prix industriels pour avoir quelque chance d'y parvenir ?

J'arrive à la deuxième partie de mon exposé.

Je n'étonnerai personne, en disant que je ne partage pas le point de vue de M. le Premier ministre sur l'évolution du Marché commun. M. le Premier ministre nous a dit : « Nous souhaitons qu'il continue et nous ferons ce que nous pourrions dans les limites de ce que nous avons dit, mais s'il ne continue pas, il ne faut pas s'imaginer que ce serait une catastrophe nationale ». Tout dépend, d'ailleurs, de ce qu'on appelle une « catastrophe nationale ». Seulement, si le Marché commun ne persévérerait pas, il faut qu'on sache ici quelles en seraient les incidences.

N'oubliez pas qu'aujourd'hui 40 p. 100 de notre commerce extérieur, agriculture et industrie compris, sont tournés vers nos cinq partenaires. L'Europe des Six est le domaine dans lequel nos échanges se sont le plus développés depuis 1958, et tout permet de prévoir qu'en 1970 la moitié de nos échanges serait dirigée vers les pays du Marché commun.

Ces pays fournissent à notre économie un marché privilégié, organisé avec ce minimum de sécurité que notre économie ne retrouverait dans aucune autre hypothèse. Le tarif extérieur commun de nos six pays, où le retrouveriez-vous ? Les clauses de sauvegarde auxquelles peut faire appel tel ou tel pays membre, comme dernièrement l'Italie pour les réfrigérateurs, la clause concernant le concours mutuel en cas de déficit excessif de la balance des paiements d'un des Etats membres, l'harmonisation des conditions de concurrence qui, certes, est trop lente à venir et dont nous souhaitons l'accélération au moyen de politiques fiscale, monétaire, sociale et de la politique économique dans ses diverses branches : transport, énergie, etc., où en retrouveriez-vous l'équivalent ? Et comment pourriez-vous alors développer cet effort d'exportation dont je viens de parler pour équilibrer votre balance des paiements ?

Et puis — vous l'oubliez — si le Marché commun s'arrêtait et si nous le troquions contre une sorte de zone de libre échange, croyez-vous que continuerait la prise en charge communautaire de nos partenaires, je ne dis pas de la totalité, mais d'une partie importante des charges qu'imposent à notre budget notre politique agricole et notre politique avec l'outre-mer ?

Ou bien notre budget prendrait à sa charge la totalité de cette somme — et comment maintiendriez-vous alors l'équilibre budgétaire ? — ou bien vous ferez supporter aux paysans, aux pays d'outre-mer qui bénéficient du F. I. D. O. M. les conséquences de votre politique, au moment d'ailleurs où vous prétendez redéployer votre aide, et vous avez raison, mais ce serait évidemment impossible et, en tout cas, contradictoire.

Je serais curieux de savoir, ce qu'en pense la commission économique et de financement. A-t-elle envisagé cette hypothèse ? Dans l'affirmative à quelle conclusion est-elle parvenue ? Ce serait, à notre sentiment, l'ouverture de la France vers une zone de libre échange sans protection, sans amortisseur, sans clause

de sauvegarde, c'est-à-dire incontestablement. mesdames, messieurs, dans les conditions les plus difficiles qu'il soit permis d'imaginer.

Telles sont les quelques observations que je voulais présenter à cette tribune au sujet de la plausibilité de la réalisation du V^e Plan. Il faut un singulier optimisme, étant donné, d'une part, les inconnues et les certitudes qui déjà le minent et, d'autre part, les perspectives ouvertes par notre politique économique extérieure et par notre politique extérieure tout court, pour croire qu'il aura de grandes chances d'être réalisé.

Et pourtant il est, sur de nombreux points, insuffisant. Il ne l'est pas sur le plan militaire, et je vous donne acte que vous n'avez pas oublié cet aspect. Sur le plan militaire vous avez pris la précaution de nous faire voter une loi de programme portant sur cinq ans, et dont je ne conteste pas la nécessité. Mais le domaine militaire aurait pu vous servir de leçon et vous conduire à nous soumettre des projets de loi de programme analogues pour l'équipement scolaire et le logement qui sont également des œuvres de longue haleine dont la nature aurait justifié un effort financier du même ordre. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.*)

Je ne reprends pas l'argument relatif à la force de frappe. Nous en avons beaucoup parlé ici quand le débat sur ce point s'est engagé au fond, mais j'observe que lorsqu'on affirme que la France ne consacre pas à ses dépenses militaires un pourcentage de ses ressources budgétaires supérieur à celui de l'Allemagne, on oublie seulement de préciser que le budget militaire de l'Allemagne englobe les pensions militaires, tandis que le budget militaire de la France les exclut, et ce n'est pas une mince nuance.

Je dirai seulement que, sous le prétexte de se préparer aujourd'hui à un conflit qui — je le crois — n'aura pas lieu, et qui, en toute hypothèse, s'il avait lieu, ne concernerait pas que nous, parce que nous ne serions pas manifestement seuls à nous défendre, on risque de nous créer un handicap pour le combat, pacifique celui-là, qui est déjà largement engagé — nul ne le conteste — et qui est celui de la concurrence économique internationale.

C'est dans ce domaine que nous relevons des insuffisances.

Pour l'éducation nationale — les orateurs qui m'ont précédé en ont parlé — il est exact que vous avez retenu des chiffres qui sont inférieurs à ceux auxquels ont conclu toutes les commissions que vous avez pu réunir, même les plus officielles. Lorsque la commission de l'équipement scolaire, universitaire et sportif a été appelée à donner son avis sur le chiffre de 25 milliards et demi qui figure actuellement dans le Plan, elle a exprimé cet avis en des termes que je veux rappeler car il s'agit de questions qui concernent notre jeunesse, et non seulement le développement culturel, mais aussi le développement économique de notre pays. Voici ce qu'écrivit cette commission :

« Dans le cadre de la branche inférieure de la fourchette, soit 25 milliards, c'est à une révision déclinant des objectifs de la politique d'éducation qui devrait précéder le Gouvernement. En effet, dans cette hypothèse, il faudrait procéder à des abatements systématiques et massifs sur la quasi-totalité des postes, même sur ceux considérés par la commission comme rigoureusement incompressibles, ce qui conduirait, en fait, et notamment en ce qui concerne le premier cycle du second degré, à l'abandon des objectifs majeurs qu'aurait pu se donner le V^e Plan. »

Ainsi, les chiffres que vous reprenez vous-même compromettent déjà la politique d'éducation que vous avez définie vous-même ! Et ce document, parce qu'il est très précis, explique, en effet, que cette réduction de crédits d'équipement entraînera — et je ne cite que deux ou trois exemples pour ne pas prolonger ma présence à cette tribune — une réduction de 25 p. 100 de la capacité d'accueil à créer dans le premier cycle du second degré qui est, monsieur le Premier ministre, vous le savez, l'âme même de toute votre réforme de démocratisation de l'enseignement ; une réduction de 25 p. 100 de la capacité d'accueil à créer dans le second cycle long ; une réduction de 27 p. 100 de la capacité d'accueil à créer dans les classes préparatoires aux grandes écoles ; une réduction de 27 p. 100 des superficies à construire dans les facultés des lettres et de droit ; ce sont là effectivement des éléments statistiques inquiétants et un langage qui ne manque pas de nous émouvoir.

Pour le logement, je vous donne acte que vous avez augmenté, par rapport aux options, les dotations budgétaires de 2 milliards de francs, mais que les perspectives que vous offrez ont, pour l'essentiel, le caractère d'indications beaucoup plus que le caractère d'objectifs impératifs. La notion d'objectifs impératifs ne se rapporte qu'aux logements sociaux qui ne constituent pas la moitié du total. Il ne manquerait plus que le logement social ne figurât plus dans le Plan à titre d'objectif impératif !

Il est prévu une cadence de 480.000 logements par an dans cinq ans. Mais ce sera le moment où les enfants des générations nombreuses nées après la guerre seront arrivées à l'âge adulte, où ils auront fondé un foyer, auront acquis une situation et seront donc en grand nombre demandeurs sur le marché du logement.

Ces 480.000 logements suffiraient seulement à empêcher une aggravation de la crise du logement. Ils ne suffiraient pas pour que cette crise commence à se résorber. Ce chiffre de 480.000 appelle d'ailleurs quelques questions supplémentaires : où et pour qui seraient-ils construits ? A quel prix ? Et en contrepartie de la destruction de combien de logements ? Car on doit démolir chaque année nombre de logements soit pour des raisons de vétusté, soit pour dégager d'anciens quartiers dans le cadre de l'aménagement du centre des villes.

Je présenterai la même observation à propos de l'agriculture. Les options du Plan avaient prévu une augmentation du revenu agricole de 5,3 à 5,5 p. 100. On a beaucoup parlé de cet aspect des choses. Vous avez ramené ce pourcentage à 4,8 p. 100, sans qu'on sache d'ailleurs exactement pourquoi. Et, tandis que le taux de 5,5 p. 100 avait été prévu comme un impératif, le nouveau taux de 4,8 p. 100 n'est plus devenu qu'une indication pour une programmation en valeur. Je voudrais d'ailleurs qu'on m'explique ce que cela signifie au juste. Mais je ne suis pas éloigné de penser que cela ne donnera pas totalement satisfaction aux intéressés.

La meilleure preuve en est que, d'une manière ou d'une autre, le rattrapage du retard accumulé par la population rurale en matière sociale se fera au prix d'investissements dans le domaine agricole, qu'il s'agisse de modernisation, de restructuration, etc.

Cela suppose de l'argent. M. Michel Debré le déclarait tout à l'heure. Or, dans le projet de loi de finances pour 1966, première année d'application du Plan, le total des crédits d'Etat prévus au titre des équipements ou des investissements en agriculture ne dépasse pas ce qu'il était déjà en 1965 et, pour les cinq années du Plan, vous prévoyez 5.100 millions pour un total de travaux de 13.700 millions de francs, ce qui signifie — chacun comprend aisément* ce que je veux dire — que vous avez systématiquement diminué le taux de toutes les subventions. Car, pour engager 13.700 millions de francs de travaux au taux actuel de subvention, il faudrait de la part de l'Etat un crédit supérieur. Une simple règle de trois appliquée aux différents critères retenus pourrait vous en convaincre.

Ainsi redoutons-nous que l'exode rural ne continue, et même ne s'accélère. Vous avez prévu qu'il continuerait au rythme de 110.000 personnes par an. Certes, nous ne prétendons pas que l'exode rural puisse être totalement enrayé. Le progrès d'une société est au prix de sa fluidité et, dans une large mesure, l'exode rural a été une nécessité au moins autant qu'une calamité. Mais 110.000 personnes par an représentent tout de même un transfert de population considérable.

J'attire d'ailleurs l'attention de l'Assemblée sur deux points. Au moment où le Plan prévoit l'accroissement des cultures maraichères, horticoles et de l'élevage, qui exigent une main-d'œuvre nombreuse, sommes-nous sûrs que nous conserverons suffisamment de main-d'œuvre à la terre pour y faire face ? Et, surtout, avez-vous prévu les structures d'accueil pour que ces jeunes, qui constituent l'élément le plus dynamique et qui vont quitter la terre, trouvent un emploi et autant que possible — ce serait là votre politique régionale — dans la région dont ils sont originaires ?

Il est à redouter que le problème pour eux ne soit aussi le dilemme : 30.000 francs dans une mauvaise ferme ou 60.000 francs dans un taudis à Paris.

Telles sont, hélas ! certaines des perspectives qui ne semblent pas suffisamment élaborées et précisées dans ce Plan, et par là même j'arrive à ma conclusion.

La réalisation d'un plan, en dehors d'une économie complètement étatisée, suppose incontestablement une volonté, je dirai presque une foi. Elle suppose, en tout cas, un engagement de soi-même et cet engagement — je crois l'avoir démontré tout au long de cet exposé — semble faire défaut au Gouvernement.

Car je vois bien ce que vous demandez aux uns et aux autres, je vois bien ce que vous demandez aux consommateurs — freiner l'augmentation de la consommation réduite à 3 p. 100 par an tandis que la production augmentera de 5 p. 100 et je ne conteste pas ce principe de base — je vois aussi ce que vous demandez aux agents économiques privés — épargner, investir, exporter, et à cet égard des pages entières du Plan, d'une précision remarquable, sont consacrées aux devoirs que vous leur imposez, à ce que vous attendez d'eux — mais

je n'ai pas vu beaucoup de détails de cet ordre sur ce que vous étiez prêt à faire pour les aider.

Vous indiquez que, dans les entreprises, le taux de l'auto-financement doit passer de 62 à 70 p. 100 en même temps que vous supposez une baisse relative des prix industriels.

Une telle politique supposerait, monsieur le Premier ministre, un ensemble de réformes de structures d'une vigueur à laquelle jusque-là votre Gouvernement ne nous a sur ce point pas encore accoutumés.

Vous demandez aux collectivités locales un effort considérable dans le domaine des équipements, de l'urbanisation, de l'industrialisation et je n'ai trouvé, dans le rapport qui nous a été transmis, qu'une suggestion quant aux recettes que nous pourrions arrêter pour faire face à ces charges financières nouvelles : l'organisation, dans nos villes, de parkings payants ! Il m'est permis de penser que c'est vraiment la montagne accouchant d'une souris car les ressources que l'on peut tirer de parkings payants ne seront sûrement pas suffisantes pour faire face à toutes les charges dont on a parlé.

Etat et Gouvernement, vous avez réduit au maximum la marge de vos véritables engagements. La plupart du temps ce sont des indications, des normes indicatives et fort rarement des objectifs impératifs.

Pourtant vous n'ignorez pas que dans une large mesure c'est en donnant soi-même l'exemple qu'on a des chances de convaincre les autres et de donner le branle à cette très importante entreprise porteuse d'avenir, j'en conviens, et dont dépend, en effet, le sort de notre pays. Au moins irons-nous dans ces conditions vers l'indépendance qui vous semble, à vous, être la philosophie suprême de la vie de la nation ? Personnellement je ne le crois pas.

L'indépendance économique consiste à se rapprocher des pôles de recherche et des pôles de progrès, à faire partie du grand courant de son temps, à prendre une gomme pour commencer à estomper un peu les frontières au lieu de reprendre son stylo pour bien les dessiner à nouveau et dire que c'est là que s'arrête l'objectif de la puissance nationale. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

Vous avez l'ambition de boire dans votre verre, nous ne l'ignorons pas. Craignez qu'il ne devienne de plus en plus petit et de plus en plus vide. Nous serons encore là, nous l'espérons, pour boire encore à votre santé. (Vifs applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

M. Georges Pompidou, Premier ministre. Je demande la parole.

Mme la présidente. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Je veux remercier M. Maurice Faure du discours qu'il vient de faire et dont je considère qu'il est à l'honneur de la V^e République.

Tout d'abord, monsieur Maurice Faure, lorsque vous étiez au Gouvernement, personne n'a jamais eu l'occasion de s'expliquer sur le Plan pour la bonne raison qu'on n'appelait pas le Parlement à en discuter. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

Je me félicite donc que, dans ce régime de pouvoir personnel, on puisse s'exprimer avec autant de liberté, et autant de netteté, sur quelque chose dont on ne parlait jamais autrefois. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. — Interruptions sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

J'ai écouté M. Maurice Faure en silence ; je crois que vous pouvez agir de même à mon égard.

En second lieu, monsieur Maurice Faure, je vous dirai que la V^e République se veut le régime de l'unité nationale et de l'intérêt national.

Or vous n'avez cessé d'opposer les intérêts particuliers à l'intérêt général et plus spécialement vous n'avez cessé d'opposer les intérêts de ce que vous appelez des collectivités locales que vous avez l'audace d'appeler « nous » aux intérêts de l'Etat que vous avez l'audace d'appeler « vous ».

Je dis que l'Etat n'est pas séparable des collectivités locales et j'ajoute, pour en revenir aux questions de bon sens, qu'il s'agit dans tout cela de financement et que celui-ci ne peut être assuré que par les Français. Et s'agit des contribuables locaux ou des contribuables nationaux c'est toujours dans leur poche qu'on prend l'argent. Il est donc absolument scandaleux d'essayer de faire croire que les subventions de l'Etat sont prises ailleurs que chez les habitants de ces collectivités locales, qu'il s'agisse de Cahors ou de Cajarc. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

Je vous répondrai comme à d'autres orateurs sur certains points qui méritent en effet une réponse, mais je désire vous dire tout de suite que le Plan est un acte de foi et que précisément cette foi, nous l'avons.

Vous nous avez dit qu'il y avait des difficultés, que vous doutiez de ceci, que vous doutiez de cela. Libre à vous de douter mais nous, nous réaliserons ce Plan et, croyez-moi, vous ne serez pas au Gouvernement pour le réaliser avec nous. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. — Protestations sur les bancs du rassemblement démocratique et du centre démocratique.)

Mme la présidente. La parole est à M. Maurice Faure pour répondre au Gouvernement.

M. Maurice Faure. Monsieur le Premier ministre, je suis désolé de vous avoir irrité à ce point. (Applaudissements et rires sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

Peut-être mon langage a-t-il été par vous jugé sévère. Vous n'ignorez pas qu'emporté par un tempérament un peu méridional il m'arrive d'aller à la limite de ma conviction mais je puis, en tout cas, vous donner l'assurance, d'une part, qu'à aucun instant je ne l'ai trahie et, d'autre part, que je n'avais nullement l'intention d'être désobligeant envers votre personne.

Je vous laisse la foi qui vous anime dans l'exécution du plan. Nous espérons que nous aurons l'occasion de l'applaudir mais je vous dis tout de suite que je ne revendique pas l'honneur de faire partie de votre gouvernement pour l'appliquer. Par conséquent, il n'y a, entre nous, aucune difficulté à cet égard. (Rires.)

Par contre, deux ou trois points méritent d'être relevés.

Je vous laisse l'entière responsabilité de l'affirmation selon laquelle le Parlement joue un rôle de contrôle ou de décision supérieur aujourd'hui à celui qu'il jouait sous le régime précédent. On peut précisément, je crois, reprocher au régime précédent le rôle excessif que jouait le Parlement. J'en suis d'accord. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.)

Mais je ne crois pas qu'on puisse dire que le Parlement jouait alors un simple rôle de figurant, même si l'on peut critiquer l'action qu'il menait à l'époque, ce que je n'ai pas manqué de faire moi-même à l'occasion.

En outre je ne crois pas avoir opposé l'intérêt général à l'intérêt particulier. Je me suis abstenu de dire un mot de la région que je représente, alors que je suis président de la commission de développement et d'équipement régional Midi-Pyrénées. Je n'ai pas dit un mot de mon département, sinon sous la forme allusive que vous avez relevée à l'instant. Je n'ai pas dit un mot des programmations dans le cadre des économies régionales, précisément pour rester — mes collègues peuvent m'en donner acte — sur le plan de la politique économique générale de l'Etat même si, sur ce point, mon jugement pouvait diverger du vôtre.

Enfin, il est certain que le contribuable local et le contribuable national, c'est le même. Je suis allé à l'école primaire, c'est là qu'on me l'a appris. Mais vous semblez oublier, monsieur le Premier ministre, que les impositions locales et les impositions nationales n'ont pas la même assiette. Les revenus de l'Etat proviennent de sources très différentes tandis que les ressources des collectivités locales proviennent d'un impôt direct sur les ménages, pour l'essentiel, et d'un impôt sur la consommation. Il est évident que cela pose un problème de justice et d'équité fiscale. Je n'ai pas voulu dire autre chose. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

Mme la présidente. La parole est à M. Waldeck Rochet. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Waldeck Rochet. Mesdames, messieurs, M. le Premier ministre a déclaré hier que le V^e Plan visait à faire de la France un pays mieux équilibré, une société plus juste. On nous permettra de mettre en doute ces affirmations audacieuses, pour ne pas dire démagogiques.

Car enfin il suffit d'analyser le projet qui nous est soumis pour constater que son but essentiel est de permettre aux monopoles les plus puissants d'accroître leurs profits en comprimant les salaires et en utilisant toutes les ressources de la nation en fonction de leurs objectifs égoïstes.

Le V^e Plan marque, en effet, plus nettement que jamais la volonté du Gouvernement d'accélérer le processus de concentration au bénéfice d'un petit nombre d'entreprises géantes de taille internationale.

Mais si la création de vastes unités de production répond à des nécessités économiques, c'est un fait que la concentration, en accentuant la domination des grands monopoles sur le pays et sur l'Etat, se traduit par une exploitation renforcée des classes laborieuses.

Le Gouvernement cherche à dissimuler soigneusement ce fait en créant la confusion. C'est ainsi qu'il assimile l'accumulation du capital au bénéfice des monopoles aux investissements en général de façon à identifier l'enrichissement des grandes sociétés capitalistes à l'intérêt général.

Mais il n'en reste pas moins que c'est en comprimant les salaires, en restreignant la consommation individuelle ou collective que le V^e Plan entend assurer l'augmentation des profits et donner la priorité à la conquête de marchés extérieurs.

Concernant les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, le V^e Plan est en effet très net.

« Les moyens disponibles pour l'investissement, écrit-on, sont largement déterminés par l'évolution des salaires et des charges sociales ».

Et l'on poursuit en insistant sur « la nécessaire modération de la croissance des revenus salariaux et des cotisations sociales ».

En clair, cela signifie que l'on se propose pratiquement de bloquer les salaires et les prestations sociales pour accroître les investissements capitalistes.

Le Plan limite à 2,8 p. 100 la progression nominale des salaires, à 3,3 p. 100 tous glissements catégoriels compris. Mais, comme il s'agit d'une augmentation nominale des salaires, il suffira que l'augmentation des prix des services et des loyers dépasse 3 p. 100 dans l'année pour que le pouvoir d'achat des travailleurs se trouve finalement réduit.

C'est dire que, dans le meilleur des cas, ces chiffres traduisent clairement la volonté du Gouvernement d'empêcher le relèvement du pouvoir d'achat des salaires.

A cet effet, certaines mesures sont mises en place.

En premier lieu, on prévoit le sous-emploi et le développement d'un certain chômage afin de peser sur le marché du travail. C'est ainsi que le Plan envisage la possibilité d'un excédent de population active de plus d'un demi-million de personnes en 1970, parmi lesquelles on comptera surtout des jeunes. En même temps, le Plan prévoit aussi le maintien, en 1970, d'une durée hebdomadaire de travail autorisée de cinquante-quatre heures, cela au moment où la productivité du travail s'accroît rapidement et où l'on multiplie les discours sur le thème de la « civilisation des loisirs ».

A côté de cette pression directe sur les salaires au moyen du sous-emploi et du chômage, le V^e Plan cherche aussi à diminuer le pouvoir d'achat des travailleurs en contraignant ceux-ci à réduire leur consommation.

On se propose d'atteindre cet objectif notamment par la fiscalité, par la politique dite de « vérité des prix » et aussi par de prétendues réformes concernant la sécurité sociale et le logement.

En ce qui concerne la pression fiscale, je rappelle simplement que le rendement global des impôts indirects qui renchérisent les prix de toutes les marchandises va augmenter en 1966 de 450 milliards d'anciens francs et le rendement global de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, payé pour la plus grande partie par les salariés, de 150 milliards d'anciens francs.

En même temps, le Gouvernement contraint les collectivités locales à augmenter le poids des impôts locaux, cela notamment en mettant à la charge des municipalités des obligations qui incombent normalement à l'Etat.

Quant à la politique dite de « vérité des prix » préconisée par le V^e Plan, elle ne s'attaque pas, comme on pourrait le croire, aux formidables cadeaux consentis aux trusts sous la forme de tarifs préférentiels, ce qui est la source principale du déficit de certaines sociétés nationales comme la S. N. C. F., mais elle vise, au contraire, à l'augmentation des tarifs applicables à la grande masse des usagers.

Pour le logement, le V^e Plan réserve un large champ d'action aux sociétés immobilières qui construisent pour louer ou vendre des appartements à des prix exorbitants, inaccessibles aux familles modestes. Mais, malheureusement, la part relative des crédits affectée aux logements sociaux — H. L. M. ou réalisations de type similaire — est scandaleusement insuffisante.

Enfin, il en est de même pour l'équipement sanitaire et la sécurité sociale. Les réformes qui sont envisagées tendent à mettre une plus grande part des dépenses de santé à la charge des assurés sociaux.

Le Gouvernement admet que la consommation des masses est limitée par le Plan mais il affirme que jamais un aussi grand effort n'aurait été consenti en faveur des équipements collectifs.

En fait, les investissements sociaux et culturels sont très inférieurs à ce que le Plan lui-même reconnaissait à l'origine comme indispensable. Ils ne répondent pas aux besoins réels. C'est que la progression des investissements collectifs civils est étroitement limitée par les dépenses militaires, en particulier celles de la force de frappe.

Le Plan prévoit, en effet, une augmentation de plus de 7 p. 100 des « achats militaires » alors que le taux de progression de la production nationale n'atteint que 5 p. 100.

Toujours en ce qui concerne les investissements civils, il faut souligner que le Plan admet qu'une partie seulement d'entre eux sera financée par l'Etat, c'est-à-dire 3.200 millions de francs seulement sur les 12.900 millions prévus pour l'équipement sanitaire et social, 14.800 millions de francs sur les 26 milliards prévus pour l'équipement routier, etc. C'est donc par des emprunts, des hausses de tarifs, des péages, c'est-à-dire des charges nouvelles reposant notamment sur les collectivités communales et départementales que le pouvoir envisage de combler l'insuffisance des crédits consentis par l'Etat.

Pour l'équipement scolaire, on sait que la commission compétente avait établi plusieurs hypothèses de réalisation allant de 43 milliards de francs pour une couverture convenable des besoins à 32.500 millions de francs pour la satisfaction des seules exigences incompressibles. Mais le chiffre retenu par le Gouvernement n'est que de 25.500 millions de francs, c'est-à-dire les trois cinquièmes seulement de la somme convenable.

Insuffisants en quantité, les investissements prévus par le V^e Plan sont, par surcroît, orientés en fonction des besoins à court terme des grands monopoles. Il en est ainsi des efforts consentis dans le domaine de la recherche scientifique, de l'enseignement, des réseaux d'autoroutes. Tous visent à combler les besoins les plus pressants dans le cadre d'une orientation déterminée.

Intervenant au Conseil économique et social, le représentant du Gouvernement avançait l'argument suivant : « Il n'a pas été possible de donner satisfaction à tous les souhaits exprimés par le Conseil dans son avis relativement à la répartition des fruits de l'expansion, de la hausse des salaires, de la réduction de la durée du travail. Il n'y avait pas compatibilité entre ces souhaits et les exigences de la compétitivité », c'est-à-dire de la concurrence internationale.

Ainsi ce représentant du pouvoir reconnaissait ouvertement que la politique inspirée par le grand capital monopoliste a pour effet de sacrifier le progrès social.

Dans tous les domaines, c'est en effet la même tendance qui s'exprime. Il s'agit de limiter, de comprimer au maximum les revenus des travailleurs et les investissements sociaux et culturels, afin d'assurer des profits toujours plus élevés aux grandes sociétés et de financer en priorité la force de frappe.

C'est ce que M. le Premier ministre appelle par euphémisme « faire une société plus juste ».

Eh bien ! non, le V^e Plan n'est pas, comme le dit M. Pompidou, un instrument de libération ; mais c'est le moyen pour les monopoles de réaliser leurs exigences.

Et c'est pourquoi à ce plan anti-social nous opposons, dans notre programme, un projet de « véritable plan démocratique de développement économique et social ».

Le plan démocratique de développement économique et social doit avoir, selon nous, pour fonction de mettre la puissance de l'économie au service de la population tout entière.

Au cœur d'un tel plan, il s'agit donc de placer, en même temps que l'expansion économique, la satisfaction des besoins réels, individuels et collectifs de tous les travailleurs.

Au nombre des objectifs du plan démocratique figurent notamment le plein emploi ; une réduction du temps de travail rendue possible par le progrès scientifique et technique ; le relèvement des salaires et des prestations sociales ; une réforme démocratique de l'enseignement à la mesure des besoins de notre temps et de la recherche scientifique ; la construction de 500.000 à 550.000 logements par an, dont au moins la moitié en logements sociaux de type H. L. M. ou similaire ; l'affectation des moyens nécessaires pour les équipements collectifs, qu'il s'agisse des installations sanitaires, culturelles, sportives ou du développement de notre réseau routier ; le soutien matériel et financier au développement de la coopération agricole et de la coopération des régions sous-développées.

Contrairement à votre V^e Plan, le plan de développement économique et social que nous préconisons doit être démocratique.

Cela suppose que les choix qu'il comporte doivent être discutés non seulement au niveau du Gouvernement et du Parlement, mais encore au niveau des syndicats, des comités d'entreprise, des collectivités communales et départementales, des groupements et associations démocratiques.

Cela signifie, mesdames, messieurs, que l'élaboration et la mise en application d'un tel plan ne peuvent pas être l'œuvre du Gouvernement, du pouvoir actuel.

La mise en œuvre d'un véritable « plan démocratique de développement économique et social » exige la réalisation d'une condition primordiale. Cette condition, c'est qu'à la suite de l'avènement d'un gouvernement démocratique s'appuyant sur le peuple, les grands monopoles cessent d'avoir entre leurs mains, comme c'est le cas à l'heure actuelle, le pouvoir d'Etat et, par là même, le contrôle de l'appareil de production.

De plus, pour soustraire réellement l'Etat à l'emprise des monopoles, nous croyons qu'il est indispensable d'étendre la nationalisation aux branches clés de l'économie ainsi qu'aux grandes banques d'affaires, afin de disposer d'un contrôle unifié du crédit.

La nationalisation des secteurs-clés de l'économie revêt une importance décisive parce qu'elle peut donner à un véritable gouvernement d'union démocratique les moyens et la puissance nécessaires pour mettre en œuvre une politique de progrès économique et social à long terme.

C'est que la portée des nationalisations, il faut le dire, est tout à fait différente selon qu'elles sont gérées par le gouvernement des monopoles ou par un gouvernement démocratique s'appuyant largement sur les classes laborieuses du pays.

C'est un fait que jusqu'à présent, spécialement depuis l'avènement du pouvoir gaulliste, les grands monopoles capitalistes sont parvenus à orienter la gestion du secteur public et nationalisé en fonction de leurs intérêts particuliers.

Ils ont vidé le secteur nationalisé d'une grande partie de son contenu et de sa signification démocratique. Tout en laissant à la charge de l'Etat les activités les moins rentables, ils ont transféré à leur compte la plus grande partie de la valeur créée dans le secteur nationalisé.

Mais nous disons que, sous l'égide d'un pouvoir démocratique, les nationalisations peuvent jouer un autre rôle. L'extension des nationalisations aux secteurs-clés de l'économie et leur gestion démocratique peuvent permettre de donner au secteur nationalisé un rôle pilote du point de vue économique, en même temps qu'un caractère social avancé et progressiste.

Nous pensons, nous communistes, que, réalisée dans le cadre du plan de développement économique et social, la nationalisation des grands monopoles de l'industrie et des grandes banques d'affaires est, à notre époque, la condition essentielle d'une croissance régulière et équilibrée de l'économie nationale.

Ce serait en outre le moyen d'assurer dans les meilleures conditions la reconversion de l'immense potentiel affecté à la force de frappe au profit d'industries pacifiques destinées à accroître le bien-être.

Enfin, nous croyons que c'est seulement en s'orientant dans une telle voie qu'on pourra surmonter la contradiction entre la nécessité de faire face à la concurrence internationale et la satisfaction des besoins sociaux, contradiction que le pouvoir des monopoles est incapable de résoudre parce qu'il subordonne avant tout la production et la répartition du revenu national à l'accroissement des profits.

C'est ainsi qu'au travers de son V^e Plan le pouvoir gaulliste invite aujourd'hui les travailleurs à limiter leur consommation et à sacrifier leurs intérêts aux exigences de la concurrence internationale.

Mais nous faisons observer que dans tous les pays capitalistes, la bourgeoisie monopoliste tient exactement le même langage aux travailleurs. C'est la preuve que, sous le règne des monopoles, les progrès de la science et de la technique sont détournés de ce qui devrait être pourtant leur objectif principal : le progrès social et culturel au profit de toute la population.

C'est pourquoi les organisations ouvrières et démocratiques, qui n'ont pas participé à l'élaboration du V^e Plan, ne se considèrent comme aucunement tenues de se soumettre à ses exigences.

Bien au contraire, les travailleurs des villes et des champs poursuivront et intensifieront leur lutte pour faire aboutir leurs revendications économiques et sociales et, au-delà, pour mettre fin au régime de pouvoir personnel et établir un régime démocratique nouveau permettant l'application d'une politique de progrès social et de paix. (Appaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

Mme la présidente. La parole est à M. Pflimlin.

M. Pierre Pflimlin. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, après M. Mondon je voudrais dire que, dans le cadre de ce V^e Plan, nous avons examiné avec une attention particulière tout ce qui concerne le Rhin—Rhône ou, si l'on préfère, l'axe économique mer du Nord—Méditerranée, et que les éléments que nous avons découverts nous ont causé une certaine déception, qu'il est de mon devoir d'exprimer.

Nous nous souvenons qu'à l'orée du IV^e Plan le Gouvernement, par la procédure très remarquable d'une lettre rectificative, avait manifesté sa volonté de réaliser cet axe. Voici que, à la veille de l'entrée en vigueur du V^e Plan, nous sommes obligés de constater que les crédits prévus pour cette réalisation sont enfermés dans des limites financières étroites : environ 432 millions de francs, dont 224 au titre du rattrapage, ce qui ne laisse que 208 millions pour les opérations nouvelles. Même dans le cadre, évidemment modeste, des 1.850 millions affectés à l'ensemble des voies navigables françaises, on peut penser que la part attribuée à ce grand dessein qu'est le Rhin—Rhône est extrêmement faible. Si nous considérons les crédits qui lui seront affectés dans le budget de 1966, nous voyons qu'à cette cadence il faudrait plusieurs dizaines d'années pour que l'axe soit achevé.

On me permettra de revenir brièvement sur l'ensemble des motivations qu'il faut avoir présentes à l'esprit.

Il s'agit d'un axe économique, mais plus spécialement d'un canal à gabarit européen, comme on dit, c'est-à-dire d'un canal pouvant recevoir des chalands de 1.350 tonnes ou des convois poussés de 3.000 tonnes. Il est peut-être bon de relever à ce propos que la navigation française a été la première à introduire sur le Rhin cette technique nouvelle venue d'outre-Atlantique et qu'elle s'est ainsi placée à la pointe du progrès.

Gabarit européen. Ces deux mots nous conduisent à considérer le problème dans une perspective européenne.

Vous avez, hier, monsieur le Premier ministre, souhaité que le Marché commun subsiste. Je n'étonnerai personne dans cette assemblée en disant que je partage votre souhait et même, si j'ose dire, avec beaucoup d'intensité.

Mais vous avez dit aussi, évoquant une hypothèse pessimiste, que si, par malheur — c'est moi qui ajoute « par malheur », par une sorte d'interpolation que vous me pardonneriez — le Marché commun venait à disparaître, nous devrions tout de même nous placer dans la perspective d'une compétition internationale. Et vous avez ainsi, fidèle à l'une des idées maîtresses du Plan, écarté l'hypothèse du repli sur une économie malthusienne et protectionniste.

Par conséquent, laissant délibérément de côté le grand débat sur le Marché commun qu'il ne m'appartient pas d'aborder ce soir, je me place dans la perspective d'une compétition. Comment se présente le problème ?

On peut penser que, dans les années et les décennies à venir, la diffusion du progrès technique fera que les différences de productivité entre les industries nationales iront en s'atténuant. Le temps n'est plus où les secrets de fabrication étaient jalousement gardés et où leur exportation était punie de mort. Il y aura donc une sorte d'égalisation technique.

En ce qui concerne les charges sociales, il faut souhaiter que le principe de l'harmonisation, qui, à la demande de la France, a été introduit dans le traité de Rome, devienne de plus en plus une réalité et que les charges sociales ne soient plus un facteur de discrimination.

Lorsque nous nous trouverons dans une Europe où tout le monde disposera des mêmes techniques et supportera les mêmes charges sociales et fiscales, quel sera finalement l'élément de discrimination décisif dans la concurrence ? Ce sera le facteur distance.

Pour la France, cette considération revêt une importance particulière car beaucoup de Français, examinant la carte économique de l'Europe, s'inquiètent en constatant que les zones de haute puissance économique se situent dans une partie du territoire européen, que d'aucuns rapprochent de l'ancienne Lotharingie, et qu'une grande partie du territoire national est éloignée de ces zones. Il y a là, en effet, un problème.

Mais il se trouve que le progrès en matière de voies de communication est un moyen précisément d'écartier ce handicap. Il se produit, lorsqu'on crée de nouvelles voies de communication, un phénomène que les économistes appellent la contraction de la distance. On peut, en créant de grands axes de communication, raccorder aux zones les plus actives et les plus dynamiques de l'économie européenne des portions considérables du territoire national.

Je crois que c'est à cette idée maîtresse que devrait correspondre la réalisation de l'axe Rhin—Rhône. En effet, elle changerait très profondément la position et les perspectives de bon nombre de régions à l'égard de l'économie européenne. Je

commencerais — pour ne pas encourir le reproche de faire du régionalisme au mauvais sens du mot — par l'extrémité de l'axe la plus éloignée de la région que je représente, celle de Marseille.

Les travaux du groupe de travail Bouloche, dont on ne saurait dire qu'ils ont été inspirés par une très grande partialité en faveur de l'axe Rhin-Rhône, ont démontré que le Rhin-Rhône permettra d'étendre l'arrière-pays du port de Marseille jusqu'à Coblenche. Comme les Allemands, pour leur part, ont décidé de relier le Rhin au Danube et qu'ils poursuivent activement la réalisation de cet axe fluvial, il n'est pas excessif d'imaginer, à la lumière du rapport Bouloche, que le port de Marseille — que l'évolution qui se produit en Méditerranée place devant de redoutables problèmes de reconversion — verra un jour son arrière-pays pénétrer au cœur de l'Europe centrale.

Si nous considérons ensuite les vingt-deux départements qui s'échelonnent de Marseille à Metz et à Strasbourg, nous voyons qu'un tiers de la France, par la vertu du grand axe de communication, sera directement raccordé aux zones les plus actives, les plus prospères de l'Europe, et sera par conséquent entraîné dans la dynamique de l'économie européenne.

On nous objectera sans doute qu'il s'agit là de considérations générales. Voyons donc les calculs de rentabilité. On en a fait beaucoup, et de très savants. Je pense ici encore à ceux du dossier Bouloche et je ne crois pas que ceux qu'on a faits depuis lors soient très différents.

On s'est fondé sur des hypothèses et il était impossible de procéder autrement. On a retenu notamment un taux d'actualisation de 7 p. 100, ce qui correspond à un loyer de l'argent assez élevé, mais on peut espérer que vos efforts finiront par permettre un certain abaissement de ce loyer.

Par ailleurs, on s'est penché sur l'hypothèse d'une progression du trafic de 3,5 p. 100 par an, correspondant à une progression de la production industrielle qui, vers 1975, serait de l'ordre de 4 p. 100.

Qu'il me soit permis de dire que ce sont là des hypothèses très modestes et même pessimistes. Nous avons fort heureusement connu des taux de progression de la production industrielle très supérieurs à 4 p. 100 et si, actuellement, nous observons un certain ralentissement, pour des raisons que nous connaissons bien, on peut espérer, en se plaçant dans l'horizon 75 ou 80, c'est-à-dire au moment où l'axe Rhin-Rhône sera réalisé, que nous connaîtrons alors une expansion plus rapide et que nous franchirons par conséquent le seuil de rentabilité. Il suffit en effet de modifier de très peu les hypothèses de base des experts pour qu'une opération considérée comme non rentable devienne rentable.

Mais ce qu'il faut souligner, c'est que dans toutes ces hypothèses on a perdu de vue ce que l'on appelle parfois la « fécondité » de la voie d'eau. Je sais que tout le monde ne la reconnaît pas, mais elle me paraît évidente.

Que l'on considère, outre-Atlantique, le cas de l'Ohio et celui de la vallée du Tennessee ou, en Allemagne, l'exemple du Main et celui du Neckar, on voit partout que la création d'une voie d'eau est suivie d'un mouvement d'investissements industriels considérable. Nous sommes témoins des transformations qui se sont produites dans le Haut-Rhin, où il a suffi de créer des tronçons de canal — je parle du grand canal d'Alsace — pour que des zones naguère déshéritées bénéficient d'un essor industriel important.

Bien entendu, de telles perspectives échappent aux calculs précis et conduisent à envisager des développements que personne ne peut mesurer : il n'y a pas d'appareil qui permette de chiffrer les transports qui naîtront de la création d'industries nouvelles.

Mais, encore une fois, les calculs de rentabilité qu'on nous oppose reposent sur des hypothèses d'expansion inférieures aux taux que nous avons déjà enregistrés pour l'ensemble de la France et l'on peut espérer que, sur un axe privilégié le taux d'expansion serait supérieur à la moyenne nationale. C'est pourquoi je suis plus optimiste que certains techniciens et j'ai plus encore que vous, monsieur le Premier ministre, foi dans l'avenir.

Voilà pour la rentabilité. Mais il est d'autres raisons.

A juste titre, le Gouvernement a demandé que cette affaire ne soit pas étudiée seulement sous l'angle des transports, mais qu'elle le soit aussi dans la perspective de l'aménagement du territoire. L'axe Rhin-Rhône peut être en effet le moyen de réaliser un meilleur équilibre entre les régions françaises et particulièrement entre Paris et la province.

On s'efforce de lutter contre les excès de la concentration parisienne. Nos collègues parisiens savent bien que ce n'est pas par hostilité à l'égard de notre capitale. Dans l'intérêt même des Parisiens il faut écarter le risque d'asphyxie qui menace

l'agglomération parisienne. Il faut aussi éviter le gonflement des frais généraux de la nation qui résulterait d'une croissance exagérée de cette agglomération. Si l'on considère le coût de certaines opérations nécessaires, telles que le métro régional, si l'on compare le coût de l'implantation d'un habitant dans la région parisienne et en province, il est certain que tous les Français ont intérêt à ce que soit réalisé un meilleur équilibre.

C'est sans doute la raison pour laquelle le Gouvernement s'efforce d'équilibrer, par la création de métropoles régionales, la croissance parisienne.

Mais il est peut-être un moyen plus efficace encore de contenir cette croissance dans des limites raisonnables, c'est de favoriser ce qu'on appelle l'urbanisation linéaire, c'est-à-dire la création de grands axes économiques au long desquels peut se former un chapelet d'agglomérations. L'axe Rhin-Rhône, outre son intérêt sur le plan des transports, peut être un élément décisif du rééquilibrage de la France. Il permettra d'éviter que le poids de l'agglomération parisienne ne pèse trop lourdement sur nos finances et sur notre économie.

Est-ce que la répartition des crédits en matière de voies navigables correspond exactement à ce souci? On peut en douter. Loin de moi l'idée de nier la justification des crédits qui sont affectés à l'aménagement de la basse Seine. En ce qui concerne la haute Seine, les crédits prévus peuvent aussi présenter un certain intérêt; je ne prétends pas qu'il y ait gaspillage. Mais si l'on répétait en matière de voies navigables l'erreur commise au dix-neuvième siècle en matière de voies ferrées, si l'on concevait un réseau de voies navigables convergeant vers Paris, on aboutirait à aggraver les inconvénients de cette concentration parisienne que chacun réprouve. Cette erreur doit être absolument évitée.

Or nous sommes obligés de constater que l'axe Rhin-Rhône est faiblement doté tandis que les projets visant à détourner vers Paris et la Seine certains courants sont mieux traités.

J'entends bien qu'on se tourne parfois vers les régions de l'Est en faisant valoir qu'elles peuvent avoir intérêt à un tel raccourcement. Je crois savoir que la Lorraine, pour sa part, a choisi. Elle considère que son avenir est sur l'axe Nord-Sud. M. Mondon, beaucoup plus qualifié que moi sur ce point, a dit très nettement que sa région, spécialement la sidérurgie lorraine, souhaite vivement une jonction avec le Sud-Est de la France jusqu'au golfe de Fos. C'est une option économiquement justifiée, qui se situe en même temps dans la perspective d'un raisonnable aménagement du territoire.

Qu'il me soit permis de dire aussi un mot de l'Alsace. Cette région souffre d'une légende de prospérité. Nous sommes heureux, certes, que nos visiteurs emportent de notre petit pays une impression favorable, celle d'une région active où l'habitat est plaisant et où il fait bon vivre. Mais certaines apparences peuvent être trompeuses. En Alsace la densité de population est le double de la densité moyenne française. Par conséquent, le revenu régional global — notion qui n'a d'ailleurs pas encore pu être cernée exactement — est divisé par un nombre double de bénéficiaires. Quand on consulte les statistiques du revenu par habitant, on voit que celui-ci, dans notre région, n'est pas supérieur à la moyenne française, c'est-à-dire qu'il est relativement modeste.

Par ailleurs, nous souffrons du fait que nos structures industrielles sont anciennes et fragiles. Le malaise qui s'est emparé du Haut-Rhin et qui a pris récemment des formes spectaculaires, montre que la situation est vraiment sérieuse.

Depuis 1954, 372 établissements industriels ont fermé leurs portes en Alsace, de quoi est résultée la perte de 26.000 emplois.

Des implantations d'industries nouvelles ont compensé partiellement cette perte, mais depuis deux ou trois ans le courant d'implantations est presque tari, de sorte que cette région qui naguère s'était placée à l'avant-garde du développement industriel et du progrès agricole, est aujourd'hui gravement atteinte. Il y a des chômeurs et beaucoup d'ouvriers se demandent si l'usine qui les nourrit ne va pas bientôt fermer ses portes. De plus en plus l'inquiétude tend à prendre des formes aiguës. Cela pose des problèmes dont nous savons que le Gouvernement se préoccupe.

Quelle est, face à ces problèmes, la chance de l'Alsace? Par un remarquable retournement de l'histoire, cette chance réside dans la situation géographique qui nous a valu tant d'avatars dans le passé. L'Alsace vit sur une frontière qui a été longtemps menacée. On y a pratiqué avant la guerre la politique dite du glacis que personne n'a oubliée. Grâce à l'ouverture du Marché commun européen, notre situation géographique est devenue favorable. Le Rhin est l'axe essentiel de l'économie européenne en voie de formation, de sorte que, seule province rhénane française, elle peut apparaître aujourd'hui comme privilégiée.

Encore faut-il valoriser cette situation. L'axe Rhin—Rhône permettra à l'Alsace de jouer le rôle de trait d'union auquel elle est prédestinée en favorisant l'insertion de l'économie française dans l'économie européenne.

Il me faut, à ce propos, évoquer l'hypothèse où le Gouvernement réaliserait l'axe Rhin—Rhône, mais seulement par la branche lorraine. Je suis reconnaissant à mes collègues lorrains, et particulièrement à M. Mondon, qui ont été les premiers à montrer dans ce débat la nécessité de réaliser la branche alsacienne. De mon côté, je suis absolument convaincu de la nécessité de réaliser simultanément la branche lorraine.

Mais je ne puis ignorer que les indications contenues dans le V^e Plan dans sa forme actuelle semblent signifier qu'une discrimination est opérée entre les deux branches, que la branche alsacienne risque de ne pas être retenue, et qu'en tout cas aucune réalisation n'est prévue sur cette branche dans le cadre du V^e Plan.

Monsieur le Premier ministre, s'il en était ainsi, ce serait extrêmement grave. Les conséquences pour l'Alsace seraient désastreuses. Une telle décision signifierait que l'Alsace serait frustrée des avantages à peine naissants de sa situation géographique. Le Rhin, cette merveilleuse voie de communication que la nature nous a donnée, serait en quelque sorte transféré à l'Ouest des Vosges. Il en résulterait inéluctablement que le courant des investissements se détournerait de notre région. Les perspectives, dès lors, deviendraient très sombres. L'Alsace ne serait plus qu'un cul-de-sac à l'extrémité sud d'une économie rhénane à dominante étrangère. Son seul avenir et sa seule chance seraient de devenir satellite de cette économie. L'on est ainsi conduit à évoquer des souvenirs historiques, le temps où sous l'ancien régime, au xvii^e et au xviii^e siècles, l'Alsace était dans le vocabulaire officiel une province « à l'instar de l'étranger effectif ». Son évolution économique se déroulait alors en dehors de la sphère de l'économie française.

Au contraire, la réalisation du projet Rhin—Rhône par la voie alsacienne et franc-comtoise aurait, entre autres, l'immense avantage d'ancrer solidement l'Alsace dans une économie française dont le développement serait orienté vers le marché européen. Elle deviendrait pour les industries françaises exportatrices le meilleur des tremplins. Trait d'union entre la Méditerranée et le bassin rhénan, elle pourrait accomplir sa vocation européenne, dans l'intérêt de l'économie française tout entière.

J'insiste donc pour que l'hypothèse que j'ai évoquée, celle de l'abandon de la branche alsacienne, soit résolument écartée. Le risque qu'elle porterait est en quelque sorte préfiguré par les mouvements migratoires auxquels nous assistons actuellement. Nous vous disions récemment, monsieur le Premier ministre, que 11.000 travailleurs alsaciens franchissent chaque jour la frontière pour aller travailler en Suisse et en Allemagne. Les derniers chiffres dont j'ai eu connaissance montrent que pour le seul Bas-Rhin le nombre de ces travailleurs a passé de 3.800 à 5.200. Je ne connais pas les chiffres concernant le Haut-Rhin, mais je ne crois pas exagérer en disant que le nombre total de travailleurs migrants avoisine maintenant 14.000 pour l'ensemble de l'Alsace.

Je ne veux pas dramatiser ce phénomène ; il constitue tout de même un signe avertisseur. Il montre qu'une dénivellation économique s'établit actuellement entre la province rhénane française et son voisin, le pays de Bade-Wurtemberg qui, parmi les pays de la République fédérale allemande, est le plus dynamique, celui où le taux d'expansion est le plus rapide. Il est vrai que cette expansion est favorisée par un certain nombre de mesures prises par les autorités allemandes en matière de crédit, grâce auxquelles s'implantent sur nos frontières, de plus en plus nombreuses, des usines qui font appel à la main-d'œuvre française. Ce phénomène peut, à la rigueur, être considéré comme admissible, s'il n'a qu'un caractère transitoire, mais il serait grave s'il conduisait à un déséquilibre qui nous obligerait à envisager l'avenir économique de l'Alsace dans une perspective qui la situerait en marge de l'économie nationale. C'est pourquoi nous vous serions très reconnaissant, monsieur le Premier ministre, si vous vouliez bien envisager d'apporter au Plan, sur ce point, un correctif qui ouvrirait une autre perspective.

M. Mondon a pris l'initiative de déposer un amendement auquel j'ai donné ma signature. Il tend à concrétiser sur le terrain la volonté du Gouvernement de réaliser simultanément la branche alsacienne et la branche lorraine en prévoyant quelques crédits pour une amorce de réalisation sur le tracé alsacien de Mulhouse à Altkirch.

En outre, nous demandons, par cet amendement, que le Gouvernement affirme dès à présent sa volonté d'aller au-delà de Neuf-Maisons et d'Altkirch, en amorçant la progression vers Corre sur la voie lorraine, vers Besançon sur la voie alsacienne et franc-comtoise.

En d'autres termes, nous souhaitons que le Gouvernement marque son intention d'entreprendre le plus tôt possible le franchissement des seuils, car c'est de franchissement qui sera l'acte décisif qui donnera à la grande entreprise un caractère véritablement irréversible.

Je souhaite vivement que le Gouvernement veuille bien accepter l'amendement de M. Mondon.

J'ai parlé d'intérêts régionaux, mais je ne voudrais pas ici donner l'impression que je ne pense qu'à ma région et aux régions voisines. J'estime que la réalisation de l'axe Rhin—Rhône ne peut porter préjudice à aucune autre région. Il s'agit pour les trois branches — car il convient à la branche lorraine et à la branche alsacienne, d'adjoindre la branche mosane — d'un investissement total d'environ 3 milliards et demi de francs dont nous savons bien que, les choses étant ce qu'elles sont, il s'étalera sur trois plans, c'est-à-dire sur au moins quinze ans. Il est difficile d'admettre qu'un investissement de cet ordre soit, pour nos finances, une charge telle qu'elle puisse compromettre la réalisation d'autres projets. Il ne représente en effet qu'une fraction très faible de l'ensemble de nos investissements publics.

Au surplus, on peut penser que sur l'axe Rhin—Rhône se feraient plus tard d'autres axes. D'ores et déjà on envisage un prolongement vers la Garonne, et l'on peut imaginer qu'un jour une jonction sera réalisée entre le Rhône et la Loire.

Pour le présent, je crois qu'il existe, entre toutes les régions, une solidarité économique profonde, qui n'est pas toujours aperçue.

Si nous voulons aider les régions les moins développées à rattraper leur retard, il faut que le potentiel économique français dans son ensemble soit augmenté. Il faut en particulier que les industries de base soient développées. Or l'efficacité de tout effort d'investissement dépend, dans une très grande mesure, des localisations. C'est en implantant aux endroits où les chances d'efficacité sont les plus grandes, qu'on sert finalement l'intérêt de l'économie tout entière.

Il serait grave de sacrifier, au nom d'une prétendue justice distributive, à un égalitarisme de la faiblesse. Il faut, au contraire, promouvoir le développement de l'économie française selon des lignes de force qui répondent à la vocation économique de chaque région, afin que chacune puisse donner le maximum de ses virtualités. La France aura besoin, dans la compétition de demain de tous ses atouts. Or chacune de nos régions dispose de certains atouts : c'est tantôt la fertilité du sol, tantôt le sous-sol, tantôt la situation géographique. Il faut en tenir compte.

La création d'un axe économique reliant la mer du Nord à la Méditerranée par le territoire français permettra à plusieurs régions de fournir leur apport à l'expansion économique nationale et de contribuer ainsi à l'accroissement des chances de toutes les régions, sans exception. C'est en prenant appui sur les régions les plus fortes et en renforçant par elles le potentiel national que nous serons en mesure de favoriser le développement des autres régions. Pour pratiquer la justice distributive, il faut d'abord créer, par des moyens appropriés, un surcroît de ressources.

Vous nous avez dit tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, qu'il faut faire des actes de foi. J'espère donc que vous ne me reprocherez pas mon acte de foi dans le Rhin—Rhône. C'est un acte de foi raisonné. Voilà plusieurs années que j'étudie ce dossier. Je sais bien que de bons esprits ne parviennent pas aux conclusions auxquelles j'adhère moi-même. Mais je suis, pour ma part, convaincu que si le Plan doit être l'acte par lequel on exerce de grandes options susceptibles d'infléchir dans un sens favorable le destin national, la décision de réaliser l'axe Rhin—Rhône sur ses deux branches doit être l'une des options les plus importantes du Plan. Cette décision donnera à l'économie française tout entière des chances supplémentaires de développement et lui permettra d'affronter dans de meilleures conditions la compétition européenne. Elle présentera aussi des avantages psychologiques auxquels j'attache beaucoup d'importance, car des facteurs psychologiques jouent dans le domaine économique un rôle décisif. A des régions qui vivent aujourd'hui dans l'inquiétude parce que leurs structures anciennes sont périmées, ou qui s'enlisent dans le découagement parce qu'elles n'ont pas encore réussi à prendre le départ, votre décision, si elle est positive, permettra d'envisager l'avenir avec confiance. Elle aura un effet anticipatif. Avant même que le canal ne soit creusé, la seule annonce de sa réalisation suscitera un courant d'investissements, éveillera des initiatives et incitera une vaste partie de la France à élaborer des projets et à concevoir l'avenir dans un esprit nouveau.

Monsieur le Premier ministre, je souhaite que votre décision soit claire, qu'elle soit irrévocable et que dans les régions qui

attachent leur espoir au grand dessein, elle transforme l'espoir en certitude. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et sur plusieurs bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Guillermin. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Henri Guillermin. M. le ministre des travaux publics a déclaré, lors de la discussion du budget de son département, que l'Assemblée aurait l'occasion de reparler de l'axe mer du Nord—Méditerranée. Nous n'en doutions pas.

Nous n'en doutions pas, car la promotion de cette voie navigable au gabarit international apparaît de plus en plus comme un problème capital pour l'économie nationale et européenne. Certains de nos collègues l'ont déjà évoqué, MM. Mondon et Pflimlin à l'instant même.

Lyon, la ville que je représente, et la région Rhône-Alpes sont au plus haut point concernés par cet axe de transport primordial. C'est pourquoi je voudrais, à mon tour, exprimer le sentiment lyonnais en abrégé d'ailleurs mon exposé.

Je remercie M. le ministre des travaux publics d'avoir bien voulu déclarer à cette tribune, le 11 octobre dernier, que la décision de réaliser cette liaison était maintenant irréversible. Nous en avons pris acte avec une grande satisfaction.

En effet, le Gouvernement a incorporé dans le V^e Plan, comme dans le budget de 1966, certains crédits qui peuvent confirmer le caractère actuel et définitif de cette entreprise.

Cette satisfaction et ces remerciements exprimés, il me faut bien vous dire que ce projet n'a toutefois pas reçu, dans l'ordre des priorités, le rang qu'il mérite. Tous les hommes politiques et les économistes qui, par des études approfondies, sont arrivés à la connaissance complète du projet et en mesurent la portée et l'urgence, éprouvent un sentiment analogue.

Sa réalisation ne constituerait pas seulement une amélioration de notre réseau de voies navigables. Elle est un des principaux buts à long terme de l'aménagement du territoire, le remède urgent à un grave vide de l'équipement national.

Notre territoire, dans sa moitié orientale, se trouve géographiquement divisé en deux zones par les seuils qui relient le Morvan aux Vosges. Une France agricole et à l'économie protégée peut s'accommoder facilement d'une telle situation. Mais cette phase est dépassée. L'industrialisation, la déconcentration, la concurrence à l'intérieur et en dehors du Marché commun, s'imposent comme les éléments prédominants de la conjoncture actuelle. Les ressources économiques de la zone Nord, de même que celles de la zone Sud, ne doivent plus subir cet étrangement géographique qui pousse l'une à s'absorber davantage dans les grandes concentrations parisiennes et de l'Europe du Nord, tandis que le Midi, trop isolé de certaines matières premières, est exposé aux exportations italiennes avantagées par le coût des transports.

L'axe équipé ouvrira largement et dans les deux sens la voie aux échanges. Il en réduira le coût. Il enrichira les régions desservies. Il permettra à la zone Sud les réalisations industrielles qu'elle envisage et dont le canal conditionne la création.

Toutes les collectivités, toutes les personnalités qui ont étudié ce projet sont tellement convaincues de sa fécondité économique qu'elles ne cessent d'adresser au Gouvernement de pressantes requêtes.

Certes, l'idée de recourir à la voie d'eau, à l'âge de la propulsion nucléaire ou par réaction, peut passer pour anachronique. L'opinion du pays s'est endormie sur le romantisme du vieux réseau Freycinet dont le Second Empire dota le territoire national.

C'est à ce préjugé que les experts durent tout d'abord faire face. Il était dangereux. L'action des autres nations et la logique studieuse nous en écartent ; mais encore faut-il convaincre.

Les grandes puissances économiques ne cessent de développer leurs réseaux navigables : les États-Unis, la Russie, l'Allemagne. Les canaux constituent l'équipement de base des pays voisins de la Mer du Nord. Les économistes allemands attribuent à leur excellent réseau de navigation intérieure une part très importante du spectaculaire redressement de l'Allemagne fédérale. Tous ces pays ne cessent de consacrer à la création de voies d'eau nouvelles une part considérable de leur budget d'équipement.

Notre pays, heureusement, s'est réveillé et investit à nouveau pour créer. Si modeste que soit son expérience en la matière, les résultats bouleversent tous les pronostics.

Le canal d'Alsace au gabarit international mis en service en 1958 a atteint en trois ans un trafic de 1.200.000 tonnes alors que le calcul prévisionnel, se basant sur les 200.000 tonnes du trafic

de l'ancien gabarit, prévoyait pour la même période une augmentation de 50.000 tonnes. Elle a été d'un million de tonnes, soit vingt fois plus.

La Moselle canalisée nous offre un autre exemple. Le premier mois de sa mise en service, le trafic atteignit 40.000 tonnes. En un an, par un accroissement linéaire, il s'est élevé à 300.000 tonnes par mois. L'association des chargeurs prévoit pour 1965 un trafic encore supérieur. Sur ce même canal, il était prévu à la « remonte » un coefficient de retour à vide important : il n'a pas dépassé 5 p. 100.

C'est que la voie d'eau, par sa commodité, par son coût réduit, par le trafic induit qu'elle incite, par les installations qu'elle encourage, découvre des possibilités de transport à des produits nouveaux, élargit les zones d'échange, ouvre des marchés insoupçonnés.

Les statistiques confirment que toute voie d'eau à grand gabarit devient rapidement l'axe privilégié d'une implantation industrielle imprévisible en dimension. Même le secteur privé — je cite le port de Basse-Yutz sur la Moselle — participe à l'équipement d'outillage.

De plus, il est prouvé que la création d'une voie d'eau nouvelle n'a pas pour seul effet d'additionner ses services aux transports existants. Elle n'est pas concurrente ; elle possède au contraire un effet multiplicateur de tous les autres moyens de transport. Cet avis fut exprimé par le docteur Hans Seidel dans une étude sur les canaux allemands.

S'il existait encore quelques esprits pessimistes, je voudrais dissiper toute objection périmée : lorsque le projet fut mis à l'étude, la commission crut devoir recourir aux méthodes prospectives normales. Elle s'est basée sur les besoins connus et les a pondérés en fonction de l'expansion. Mais elle n'a pas tenu compte de l'accélération qu'entraîne une novation de cette importance.

Cette même méthode incomplète avait donné les résultats que je vous citais tout à l'heure et que l'expérience a démentis totalement. La rentabilité prévue n'était cependant pas négligeable sans toutefois donner satisfaction.

Les membres de la commission, hommes d'expérience, avaient conscience d'utiliser un instrument inadapté, mais il leur fallut fournir un rapport négre-blanc. Leurs conclusions ont pesé longtemps, trop longtemps sur la décision du Gouvernement.

Actuellement, les résultats des réalisations françaises et étrangères, la réflexion, l'étude du problème par la prospective volontaire ont fait l'unanimité des hommes et des commissions : non seulement ce projet est valable, mais il est nécessaire ; il est urgent et il sera rentable.

Ne privez pas trop longtemps les 22 départements, les 32 villes, les 33 chambres de commerce, les 14 établissements publics qui vous font confiance des bénéfices considérables qu'ils attendent d'une telle réalisation.

Il nous reste, en effet, des motifs sérieux d'inquiétude. Les crédits destinés à cet axe tant dans le budget de 1966 que dans le V^e Plan ne sont pas en rapport avec l'importance de l'œuvre.

Notre collègue Pflimlin venant de développer ce sujet en citant des dotations budgétaires, je n'y reviendrai pas. Si ces crédits ne marquaient qu'une progression de 10 p. 100 par an, cinq plans seraient nécessaires pour l'achèvement de l'entreprise.

Où en serions-nous alors dans le marché européen ? Que resterait-il des chances, liées à ce projet, de Lyon, de Marseille et de la Provence ?

Je vous demande donc instamment, monsieur le ministre, je demande au Gouvernement de toute la force de ma conviction, de faire tout ce qui sera possible pour donner à l'axe mer du Nord—Méditerranée une priorité améliorée dans le V^e Plan ; de dégager des crédits largement accrus dès 1967 ; de prendre les dispositions nécessaires pour que les travaux d'aménagement du Rhône entre Lyon et Marseille ne soient pas trop reportés ; de programmer les travaux sur un maximum de trois plans ; d'assortir cette programmation d'un calendrier précis dont l'établissement pourrait être confié à la commission spécialisée de l'aménagement du territoire et à la société d'études mer du Nord—Méditerranée, à laquelle cette réalisation devra en grande partie sa conception et sa promotion.

Avant de terminer, je voudrais évoquer brièvement trois autres problèmes qui intéressent tout particulièrement l'agglomération lyonnaise.

Avec les collectivités locales, avec la chambre régionale de commerce Rhône—Loire, avec la chambre de commerce de Lyon, avec mes collègues du Rhône, je souhaite vivement que l'aérodrome international appelé à desservir la région et qui doit être implanté au cours du V^e Plan profite des terrains et des infrastructures existant déjà à Bron.

La relative proximité de l'agglomération ne constitue pas un obstacle technique certain, mais présente, en revanche, de grands avantages en limitant les pertes de temps. L'économie réalisée sera importante et pourra bénéficier à l'amélioration de ses accès en avançant, par exemple, la construction de l'autoroute Lyon—Bourgoin.

La liaison Lyon—Turin, important moyen de relation entre deux régions fortement industrielles, fait partie d'un itinéraire international de plus grande ampleur conduisant de l'Atlantique à l'Adriatique.

Deux obstacles importants barrent ce tracé : la barrière des Grandes Alpes et celle des Pré-Alpes. La première tâche est donc de franchir par un tunnel ce rideau qu'est la chaîne de l'Epine, pièce maîtresse du tronçon de l'autoroute Lyon—Chambéry. Ce tunnel raccourcira le parcours de 14 p. 100 et diminuera la durée du trajet de 40 p. 100.

Les collectivités locales de quatre départements apportent leur concours financier à cette importante réalisation. On peut prévoir une rentabilité de l'ordre de 8 p. 100, donc raisonnable. J'aimerais obtenir la confirmation d'une programmation prochaine des travaux.

Parallèlement, il conviendra, par le tunnel du Fréjus, de percer l'obstacle des Grandes Alpes, mais mon collègue Girard en parlera plus longuement dans ce débat.

La circulation urbaine à Lyon est dominée par le fait qu'il y a deux rivières, le Rhône et la Saône, coupent la ville en trois fractions. La gare principale de la S. N. C. F., qui commande une partie du trafic, est située précisément entre les deux rivières. Les ponts, aussi nombreux soient-ils, constituent des goulots d'étranglement.

Un autre mode de transport doit venir suppléer les liaisons de surface trop encombrées dès maintenant. Des crédits sont prévus pour poursuivre les études d'un métropolitain. Je souhaite avec le Gouvernement que des réalisations voient le jour avant la fin du V^e Plan.

L'agglomération lyonnaise s'impose dès maintenant comme la plus importante métropole régionale. Sa situation en fait la plaque tournante de l'Europe du Nord, de l'Italie et de la Méditerranée. De nouvelles liaisons fluviales, aériennes et routières doivent lui permettre de jouer pleinement son rôle. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Mme la présidente. La parole est à M. Montagne.

M. Rémy Montagne. Mes chers collègues, je voudrais, en quelques mots, manifester mon accord à ceux de mes collègues qui ont insisté ou insisteront dans ce débat sur l'importance et l'urgence de la liaison Seine-Moselle.

Nous avons écouté avec attention les discours des présidents Pflimlin et Mondon, et à l'instant de notre collègue Guillermin, en faveur de l'axe Rhin-Rhône.

Je veux souligner combien une bonne liaison fluviale Est-Ouest en est le complément indispensable, du moins si l'on souhaite favoriser un développement économique harmonieux et équilibré de la France.

Pour ma région de haute Normandie, il est évident que cette liaison peut seule permettre au complexe portuaire Rouen-Le Havre de jouer le rôle européen auquel nous le destinons en face de Rotterdam ou de Hambourg.

Il est également certain que pour d'importantes industries de la région parisienne, l'existence d'une bonne liaison fluviale avec l'Est conditionne des prix de revient compétitifs. On ne dira jamais assez que 42 p. 100 des aciers lorrains viennent dans la région parisienne, mais grevés de frais de transport plus lourds que ceux qui sont acquittés par les aciers belges.

Quant aux exportations agricoles qui constituent un des problèmes permanents de notre économie, elles ne seront facilitées par l'abaissement du coût des frets que dans la mesure où des régions de grande production comme celles de l'Aisne ou de l'Oise disposeront de voies fluviales bien aménagées.

Sait-on que notre réseau actuel, plus que centenaire, est tellement embouteillé à certaines époques de l'année, en automne par exemple, que la durée du trajet Reims—Rouen passe des douze jours habituels à environ quatre semaines ?

Il est maintenant bien connu que, pour réaliser la liaison Est-Ouest à grand gabarit, deux trajets sont possibles et même

complémentaires, l'un par le Sud : Montereau, Marilly, Vitry-le-François, l'autre par le Nord : Compiègne, Berry-au-Bac, Reims, Vitry-le-François.

Je crois qu'en fonction du poids des besoins et en raison des urgences, il a été finalement admis que le tronçon Nord devait être réalisé en premier lieu. Mais, bien entendu, ces deux arcs fluviaux sont complémentaires et s'avéreront plus vite qu'on ne le pense souvent indispensables tous deux.

De tout ceci, du moins je l'espère, le Gouvernement est convaincu. Mais l'est-il également de la nécessité de réaliser une œuvre qui soit du xx^e siècle finissant et non du xx^e siècle débutant ? Je veux dire par là que la classe des ouvrages à réaliser doit tenir compte de l'évolution récente des techniques.

Ainsi, nous ne croyons pas admissible que soit maintenu le projet de construction d'écluses à gabarit moyen de 125 mètres. On se prépare, paraît-il, dans les prochaines années, à en aménager deux de ce type entre Compiègne et Berry-au-Bac. Ce serait méconnaître les exigences de la technique actuelle dite du poussage, plus rapide, plus rentable, mais qui ne s'accommode que d'écluses de 175 mètres de long, si l'on veut éviter le fractionnement des convois, opération lente et onéreuse.

La largeur des écluses ne variant pas — elle reste dans tous les cas de 12 mètres — la longueur plus grande de ces écluses est le seul facteur d'augmentation de leur prix global, mais cette augmentation ne dépasse pas 20 p. 100 du prix de l'écluse de moyen gabarit.

Il serait particulièrement regrettable de ne pas faire ce choix. Ce serait si regrettable que la tentation est grande de dire : « Si l'on ne peut vraiment pas construire dans l'immédiat les deux écluses prévues au grand gabarit, alors il vaut mieux, à tout prendre, n'en réaliser qu'une ». Ainsi seront sauvegardées nos possibilités d'avenir !

Bien entendu, nous souhaitons vivement que la liaison fluviale Ouest-Est soit assurée le plus rapidement et aux conditions de notre temps.

Enfin, en vue d'encourager le Gouvernement à aller franchement dans cette direction, lui rappellerai-je en terminant que la liaison Est-Ouest à grand gabarit sera bénéfique pour l'économie nationale ? Je n'avancerai qu'un chiffre à l'appui de cette affirmation. On a, en effet, calculé qu'une navigation rénovée sur l'axe fluvial Est-Ouest permettrait, sur la base du trafic existant, une économie annuelle de l'ordre de 160 millions de francs.

Si ces chiffres sont exacts, et je pense que les services compétents le confirmeront au Gouvernement, il ne faudra guère plus de dix ans pour amortir l'ensemble des travaux exigés par la liaison Est-Ouest.

Avec de nombreux collègues de ma région, je crois donc que ce serait une grave erreur de ne point effectuer, au cours du V^e Plan, une part importante des travaux nécessaires à la liaison fluviale Seine—Moselle. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

Mme la présidente. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi (n° 1617) portant approbation du Plan de développement économique et social (Rapport n° 1638 et annexe de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 1637 de M. Lemaire, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1644 de M. Becker, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral de la 3^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)